

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 13 octobre 2008

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<i>Appel</i> nominal	(p. 4)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2008-0301)	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association Lyon Cargo Rail Express (Lyon Carex) (dossier n° 2008-0304)	(p. 8)

Le texte des délibérations n° 2008-0301 à 2008-0340 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 380.

<b>N° 2008-0301</b> <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 septembre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 4)
---	--------

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2008-0302</b> <i>Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, Francheville, La Tour de Salvagny, Tassin la Demi Lune, Lyon 5°, Lyon 2° - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Conventions de participation financière de la Communauté urbaine aux travaux de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (Saint Paul-Lozanne-Sain Bel-Brignais), de raccordement de Givors et de réaménagement des voies J et K au terminus de la gare de Lyon-Perrache -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0303</b> <i>Lyon 3°, Meyzieu - Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire sur l'opération n° 788 pour les révisions de prix du surcoût qualitatif de la ligne de tramway Lea suite à la convention de participation financière avec le Sytral -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-0304</b> <i>Adhésion à l'association Lyon Cargo Rail Express (Lyon Carex) -</i>	(p. 7)
<b>N° 2008-0305</b> <i>Bron, Lyon - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc A 43 et aménagement de l'avenue Mermoz - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour l'opération n° 0806 - Convention de financement avec l'Etat et la Région -</i>	(p. 25)

### COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2008-0306</b> <i>Observatoire hôtelier de l'agglomération lyonnaise - Versement d'une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon -</i>	(p. 4)
<b>N° 2008-0307</b> <i>Présidence française de l'Union européenne - Organisation d'une conférence Europe Innova à Lyon dédiée à l'innovation et aux clusters (22 au 24 octobre 2008) -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-0308</b> <i>Subvention pour le fonctionnement et l'organisation d'événements avec l'Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) - Réseau Afric Partners -</i>	(p. 27)

<b>N° 2008-0309</b>	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement Learning Games Factory - Convention-cadre -</i>	(p. 5)
<b>N° 2008-0310</b>	<i>Pôle de compétitivité LyonBiopôle - Soutien aux projets de Recherche et développement (R&amp;D) 2008 - Convention-cadre -</i>	(p. 5)
<b>N° 2008-0311</b>	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement Graal - Convention-cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales -</i>	(p. 5)
<b>N° 2008-0312</b>	<i>Subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon - Convention annuelle 2008 -</i>	(p. 6)
<b>N° 2008-0313</b>	<i>Subvention à l'association Lyonix - Convention de subvention annuelle -</i>	(p. 26)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

<b>N° 2008-0314</b>	<i>Individualisation d'autorisation de programme - Acquisition et déplacement des locaux modulaires Flemming -</i>	(p. 27)
<b>N° 2008-0315</b>	<i>Exercice 2008 - Budgets principal et annexes des eaux et de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0316</b>	<i>SEM Cité Internationale - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires -</i>	(p. 17)
<b>N° 2008-0317</b>	<i>Sogely - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires -</i>	(p. 17)
<b>N° 2008-0318</b>	<i>SEML Lyon-Confluence - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires -</i>	(p. 17)
<b>N° 2008-0319</b>	<i>SERL - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires -</i>	(p. 18)
<b>N° 2008-0320</b>	<i>SAIEM Vaulx en Velin - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires -</i>	(p. 18)
<b>N° 2008-0321</b>	<i>SEM Lyon Parc Auto - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires -</i>	(p. 18)
<b>N° 2008-0322</b>	<i>Organisation de l'inspection santé sécurité -</i>	(p. 27)

## COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

<b>N° 2008-0323</b>	<i>Prolongement et exutoire de l'émissaire de la plaine de l'Est - Construction de l'ouvrage de rejet au Rhône - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme en dépenses et en recettes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 27)
<b>N° 2008-0324</b>	<i>Convention triennale 2008-2010 entre la Communauté urbaine et le CBE Lyon-sud portant sur le projet Agenda 21 vallée de la Chimie -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-0325</b>	<i>Saint Priest, Vénissieux - Entretien des espaces verts liés aux bassins de gestion des eaux pluviales de Parilly - Autorisation de signer une convention avec le département du Rhône -</i>	(p. 27)
<b>N° 2008-0326</b>	<i>Fourniture d'eau potable par le syndicat intercommunal des eaux de Millery-Mornant - Prix de vente du m3 d'eau à la Communauté urbaine pour les abonnés du secteur de Saint Martin de Cornas sur la commune de Givors - Autorisation de signer une convention -</i>	(p. 27)
<b>N° 2008-0327</b>	<i>Impact des inondations sur l'industrie chimique de l'agglomération de Lyon - Convention d'étude avec l'Ineris pour l'établissement d'un guide local d'analyse des risques industriels et de la prévention des accidents du fait des inondations -</i>	(p. 27)
<b>N° 2008-0328</b>	<i>Amélioration de la sécurité par la maîtrise des risques technologiques dans la chaîne logistique des transports de marchandises dangereuses - Convention de participation avec l'Ineris -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-0329</b>	<i>Amélioration de la prévention et de la gestion des risques liés au transport routier des matières dangereuses le long de la D 342 - Convention avec l'université Lyon III CNRS UMR 500 et la société Sonovision-Itep -</i>	(p. 27)

## COMMISSION URBANISME

<b>N° 2008-0330</b>	<i>Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2007 - Résultat des opérations d'urbanisme : Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), Office public d'aménagement et de construction (Opac) du Rhône, Société d'économie mixte (SEM) Lyon-Confluence, SEM Cité internationale -</i>	(p. 8)
<b>N° 2008-0331</b>	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Première phase - Convention de participation des constructeurs, relative à la parcelle cadastrée BH 40, située sur le quai Rambaud -</i>	(p. 28)

<b>N° 2008-0332</b>	<i>Lyon 2° - Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence - Définition des orientations de la société pour 2008-2009 -</i>	(p. 14)
<b>N° 2008-0333</b>	<i>Lyon 8° - Restructuration du quartier Mermoz nord - Convention de maîtrise d'ouvrage unique confiée à l'Opac du Grand Lyon - Individualisation d'autorisation de programme partielle pour le financement des études nécessaires à la conception et à la réalisation des espaces publics de compétence communautaire -</i>	retiré
<b>N° 2008-0334</b>	<i>Saint Priest - ZAC Berliet - Projet de densification du programme de construction - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 15)
<b>N° 2008-0335</b>	<i>Sainte Foy lès Lyon - ZAC Grand Vallon sud-est - Suppression -</i>	(p. 28)
<b>N° 2008-0336</b>	<i>Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - ZAC Castellane et voiries primaires d'accompagnement - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet -</i>	(p. 28)
<b>N° 2008-0337</b>	<i>Feyzin, Lyon 7° - Rue de Surville - Aire d'accueil des gens du voyage - Subvention d'équipement complémentaire à la Commune -</i>	(p. 28)
<b>N° 2008-0338</b>	<i>Saint Priest - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2008 -</i>	(p. 17)
<b>N° 2008-0339</b>	<i>Aménagements fluviaux - Convention de partenariat avec Voies navigables de France (VNF) pour 2008 -</i>	(p. 28)
<b>N° 2008-0340</b>	<i>Villeurbanne - Quartier Jacques Monod - Première phase du projet de restructuration urbaine - Création d'une voirie de désenclavement - Etudes et maîtrise d'œuvre - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)

---

---

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb**
**président**

Le lundi 13 octobre 2008 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 3 octobre 2008 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

*(Monsieur Marc Augoyard est désigné).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagnone, MM. Darne J.C., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

**Absents non excusés :** Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Turcas (pouvoir à M. Brolquier), Vincent (pouvoir à M. Joly).

---

**Compte-rendu des décisions prises par le Bureau**

**N° 2008-0301 -** Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 septembre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2008-0301. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

**PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

**N° 2008-0306 - développement économique -** Observatoire hôtelier de l'agglomération lyonnaise - Versement d'une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0306. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS,** rapporteur : Monsieur le président, il s'agit du versement d'une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour l'observatoire hôtelier de l'agglomération lyonnaise. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Mouvement démocrate.

**M. DESBOS :** Monsieur le président, mes chers collègues, nous souhaitons relever la pertinence du rôle de l'observatoire hôtelier et encourager le développement d'un tel dispositif.

Un premier constat qui est loin d'être une découverte : la métropole lyonnaise dispose de conditions plus que favorables au développement du tourisme avec un environnement économique solide puisque la ville se place au rang de deuxième pôle économique et se situe dans le top 30 mondial en terme d'accueil. Ainsi, avec une durée moyenne de séjour dans le Grand Lyon en augmentation de 4,6 % depuis 2001, un taux d'occupation de 60,4 % des hôtels, les perspectives de développement sont de l'ordre de 1 900 à 2 600 chambres.

Deuxième constat : une évolution du tourisme vers un tourisme d'affaires. Le tourisme d'affaires contribue à 20 % du chiffre d'affaire total de l'économie. Il représente 70 % de la demande globale en termes de nuitées hôtelières avec une augmentation de plus 36 % par rapport à 2005. Cette forte progression s'est réalisée grâce aux équipements phares de l'agglomération.

On peut voir l'intérêt d'un observatoire hôtelier dans un contexte de mutation du tourisme et de développement de grands projets urbains, une structure qui trouve sa valeur ajoutée dans l'ajustement de l'offre et de la demande.

Le schéma directeur inscrit les grands projets hôteliers dans les grands chantiers de l'agglomération, permettant d'intégrer directement l'offre d'accueil au cœur des équipements structurants de l'agglomération. Les sites prioritaires pour les projets hôteliers (Lyon Confluence, Part-Dieu, Vaise, le parc technologique de Saint Priest, les grandes zones d'attractivité du Grand Lyon) offrent donc de belles perspectives propres à accélérer notre visibilité internationale, sachant déjà que 33 % des visiteurs sont étrangers.

Au-delà, les études développées par l'observatoire peuvent être un bon outil de réflexion sur l'intégration du tourisme durable, sur les déplacements spécifiques au tourisme dans notre agglomération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets donc le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2008-0309 - développement économique** - Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement Learning Games Factory - Convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2008-0310 - développement économique** - Pôle de compétitivité LyonBiopôle - Soutien aux projets de recherche et développement (R&D) 2008 - Convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2008-0311 - développement économique** - Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement Graal - Convention-cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Lebuhotel a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0309 à 2008-0311. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. LEBUHOTEL**, rapporteur : Monsieur le président, pour ces rapports concernant le pôle de compétitivité Imaginove, avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste.

**M. JACQUET** : Monsieur le président, chers collègues, les projets de recherche qui nous sont proposés présentent un intérêt évident. Portés par des PME ou, pour l'un d'entre eux, par un établissement public de recherche, proposant des créations d'emplois, ils recueillent notre approbation.

Lors de la commission du développement économique, jeudi dernier, nous avons eu une présentation descriptive des pôles de compétitivité fort intéressante et nous en remercions les animateurs.

A partir de ces observations, mon intervention se veut d'une portée un peu plus générale sur l'ensemble de l'activité de la commission développement économique de notre assemblée.

Mes chers collègues, monsieur le président, depuis quelques jours maintenant, nous connaissons un contexte tout à fait nouveau de krachs financiers successifs, révélateurs de la crise économique systémique récurrente, crise de confiance touchant et la mondialisation et la construction européenne telles qu'elles se font. La presse d'hier, celle de ce matin évoquent la rupture d'époque : "Krach planétaire", "Fin annoncée de la superpuissance américaine", "Remise en cause du système de Bretton Woods", "C'est un monde nouveau qui s'ouvre" - fin de citations-.

Dans ce contexte-là, l'activité économique du Grand Lyon doit-elle continuer comme si de rien n'était ?

Or, les conséquences de cette crise de société profonde et durable vont être très dures. Les médias s'en font largement écho et les gouvernements le disent, s'agitent, se rencontrent, prennent des mesures qui m'inquiètent d'ailleurs.

Les peuples, les gens vont payer. Ce sera plus de faillites de PME, de TPE, de start up -voir l'interview du président de la CGPME dans *Les Echos* de ce matin-, plus de suppressions d'emplois : les travaux publics, l'automobile, les groupes de la chimie, de la métallurgie l'ont déjà annoncé. Ce sera l'accès au crédit plus difficile et, les caisses de l'Etat étant vides, les comptes publics vont plonger dans le rouge au point de mettre entre parenthèses les sacro-saintes règles européennes sur les déficits. Je vois même le Premier ministre de sa très gracieuse Majesté, monsieur Gordon Brown, balayer tous les dogmes habituellement énoncés et, dit-il, pour une méthode révolutionnaire, il nationalise.

Bref, il y aurait beaucoup à dire mais, au total, ce sont donc des difficultés accrues pour les dépenses publiques et pour les collectivités locales et territoriales, le même quotidien déjà cité allant jusqu'à nous proposer de fractionner le plus possible nos emprunts.

Pour en revenir aux conséquences de cette crise, cela va être très dur et toutes les catégories de la société vont être touchées, les plus fragiles en première ligne.

Dans ces conditions, mes chers collègues, doit-on continuer comme si de rien n'était -non pas bien sûr parce que notre conduite des affaires publiques serait la première responsable de cette situation ; non, humblement, restons à notre niveau !- ou ne doit-on pas mettre en œuvre notre politique économique de manière nouvelle, compte tenu de la situation nouvelle, en anticipant sur les conséquences prévisibles dont tout le monde parle et en innovant pour toujours, à notre niveau, contribuer au dépassement de cette crise ?

C'est pourquoi, au nom du groupe Communiste et intervention citoyenne, je propose une mise à plat complète de notre action économique :

- pour une évaluation, au sens politique bien sûr, de notre conduite des affaires en matière économique et de ses effets ;

- pour une orientation nouvelle de celle-ci, compte tenu de cette crise, pour que notre action soit plus incitative en termes d'emploi et de formation, plus incitative en termes de recherche et de développement à partir des besoins de la recherche elle-même et pas seulement de l'objectif immédiat et trop souvent purement financier des grands groupes ;

- pour qu'elle soit mieux encore imprégnée des conditions environnementales et du développement des capacités de chaque individu, pour qu'elle préserve l'engagement de créations d'entreprises et la sauvegarde de celles-ci ;

- pour un financement public servant de levier au financement des grands groupes, trop engagés jusque-là dans les circuits financiers spéculatifs, de façon à créer les conditions de leur retour à l'économie réelle, à l'investissement, tant en termes de recherche, de développement, de production, de développement des forces productives humaines ;

- pour un partenariat avec les institutions bancaires et financières, lui aussi plus incitatif, afin de réorienter le crédit : moins de crédit pour les circuits spéculatifs en trouvant sa propre efficacité, son intérêt dans le cofinancement des projets que nous portons. Des systèmes de financement de ce type existent déjà : un tiers la banque, un tiers l'organisme financier, un tiers l'établissement public. En termes de balbutiements s'expérimentent des prises en charge partielles des taux d'intérêts en partenariat avec les banques par les collectivités territoriales ; je pense au fonds régional pour l'emploi en particulier ;

- enfin, pour la mise en place d'une commission d'évaluation des financements publics aux entreprises, commission émanant de notre assemblée, en appui sur l'évaluation des organismes indépendants et sur le travail des services de notre établissement, appréciant d'un point de vue politique ce qui est fait de l'argent des contribuables de notre agglomération et associant à cette réflexion l'ensemble des acteurs sociaux.

Ainsi, cette mise à plat que nous proposons et ce travail sur des orientations plus incitatives devraient faire l'objet -c'est une proposition- d'un débat en séance publique de notre assemblée dans une de ses prochaines séances et en tous les cas, avant la fin de cette année. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, cher collègue. Je suis totalement d'accord pour que l'on évalue les politiques publiques qui ont été mises en place au niveau régional et au niveau de l'agglomération lyonnaise. Je dois dire qu'elles ne sont pas tout à fait mauvaises, malgré effectivement le séisme qui secoue aujourd'hui le monde.

Il y a une quinzaine de jours, nous participions à l'inauguration d'une nouvelle unité de production à l'usine Toray à Saint Maurice de Beynost. Cela provenait directement de relations que nous avons eues avec les dirigeants de Toray lorsque nous étions allés au Japon et où nous avons non seulement consolidé une usine qui emploie près de mille personnes et qui, à un moment donné, était peut-être menacée par la délocalisation mais qui, en même temps, avait permis d'installer une nouvelle unité de production. De la même manière, nous inaugurons quelques temps après -ou plutôt nous posons une première pierre, on va dire déjà un peu consolidée- du groupe Genzyme venant s'installer à Lyon, deuxième groupe au niveau des biotechnologies. Nous sommes bien là dans l'économie réelle, celle qui produit véritablement, celle qui est dans un projet industriel et pas celle qui se contente de spéculer.

Je dois dire que lorsque nous aurons à examiner notre plan de mandat, je pense que, dans le domaine économique, il tournera autour de quatre dimensions.

La première est celle qui concerne le tissu des PME lyonnaises qui forment le gros de notre tissu industriel local, qui sont particulièrement dynamiques et particulièrement orientées, par exemple à l'exportation. Il faut que nous puissions les consolider dans cette période difficile et c'est ce que nous allons faire en particulier en essayant de leur donner des outils adaptés à leurs besoins de production au travers, par exemple, des politiques de rénovation des zones industrielles qui soient particulièrement conséquentes.

Le deuxième point est, comme vous venez de l'indiquer, de mettre la priorité sur l'université et la recherche et vous verrez que, dans les projets que l'on proposera à l'assemblée, nous avons décidé de mettre le paquet sur l'université et la recherche parce que nous pensons qu'au-delà de la crise d'aujourd'hui, c'est la façon de préparer l'après-crise et de nous positionner parmi les métropoles qui, dans la crise, auront su prendre un temps d'avance.

Le troisième porte sur les pôles de compétitivité. On aura peut-être l'occasion d'en faire le bilan dans quelque temps et vous verrez que, là-aussi, je crois que c'est extrêmement positif et que nous avons quelques raisons de nous réjouir de la politique que nous avons mise en œuvre ; mais effectivement il faut l'évaluer et également définir les grandes lignes de ce que nous souhaitons voir adopter comme direction dans les pôles de compétitivité.

Enfin, je pense que, dans ce mandat -quelques-uns de nos collègues qui sont arrivés sont particulièrement représentatifs de ce secteur-, nous allons mettre l'accent sur l'économie solidaire parce que nous pensons que c'est finalement un mode de production qu'il faut peut-être encourager par les temps que nous vivons actuellement.

Je me souviens -cela ne sera pas forcément pour vous une référence- que, pendant la grande crise de 29, Edouard Herriot avait lancé toute une politique de création de coopératives qui ont vécu pendant cinquante ou soixante ans et donc qui ont donné quelquefois naissance à de grands groupes. Le fait que, dans la crise, on puisse réencourager ce type d'entreprises et que l'on porte une attention toute spéciale à l'économie sociale et solidaire est, je crois, quelque chose de tout à fait intéressant. Ce sera sans doute quelques-unes des pistes que nous explorerons au cours du prochain mandat.

Je mets donc les trois rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. LEBUHOTEL.

**N° 2008-0312 - développement économique** - Subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon - Convention annuelle 2008 - Délégalion générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Lebuhotel, puisque l'on parlait d'économie sociale et solidaire.

**M. LEBUHOTEL,** rapporteur : La transition me va bien, monsieur le président. Pour une subvention à l'association Alliance logistique, avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une intervention du groupe Lyon Métapolis.

**M. BARTHELEMY :** Monsieur le président, mes chers collègues, notre groupe approuvera sans réserve les termes de la convention à intervenir entre notre collectivité et l'Alliance logistique région urbaine de Lyon ainsi que la subvention de 8 000 € qui s'y rattache.

L'Alliance logistique région urbaine de Lyon constitue, à bien des égards, une réussite exemplaire dans la mesure où cette organisation fédère l'ensemble des partenaires privés et publics concernés par la filière logistique et fonctionne avec un rapport coût-efficacité absolument remarquable que l'on aimerait retrouver dans d'autres structures. Le Grand Lyon a donc eu parfaitement raison de s'impliquer, y compris financièrement, dans cette démarche.

Cet engagement est d'autant plus opportun que la logistique constitue l'un des éléments clés du développement économique. Il s'agit en effet d'une activité essentielle à la vie des entreprises et qui figure parmi les critères déterminants en termes d'attractivité du territoire et d'ouverture internationale. La qualité de l'offre logistique est l'un des facteurs qui contribue à donner à une agglomération une dimension métropolitaine. Dès lors, cette problématique doit faire l'objet d'une attention spécifique dans le cadre de l'élaboration de nos schémas d'aménagement et de développement.

Aujourd'hui -et l'on peut le déplorer-, force est de constater que l'image de l'activité logistique n'est pas bien perçue. On la décrit volontiers comme une activité dévoreuse d'espace, créant peu d'emplois et générant des nuisances importantes. S'il y a naturellement une part de vérité dans ces appréciations négatives, il convient cependant de les nuancer fortement. En effet, depuis quelques années, la nature des activités logistiques a évolué de façon positive sur de nombreux points parmi lesquels on peut citer la densification et la diversification des emplois, la professionnalisation des acteurs, l'intégration de nouvelles fonctions qui rendent plus floues les frontières entre industrie et logistique et enfin une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Si la logistique a connu un très fort développement dans la métropole, nous devons prendre conscience que des menaces pèsent sur la pérennité de ce développement. Deux éléments, parmi d'autres, tendent à expliquer cette inquiétude : d'une part, les capacités d'accueil au sein des plates-formes dédiées (Isle d'Abeau, plaine de l'Ain, rocade est) sont désormais insuffisantes pour faire face aux besoins qui peuvent être estimés à 50 hectares par an ; d'autre part, le retard pris dans la mise en œuvre d'équipements intermodaux a contribué à réduire les potentialités de l'offre logistique.

Nous sommes désormais à la croisée des chemins. Si nous voulons que notre métropole conserve une place d'excellence en matière logistique, il nous faudra répondre très vite à plusieurs défis :

- le premier enjeu consiste à trouver de nouveaux sites intermodaux dédiés à la logistique lourde en veillant à ce qu'ils soient répartis harmonieusement sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

- le deuxième objectif réside dans le développement de quartiers logistiques dans les zones d'activités économiques traditionnelles, y compris au cœur de l'agglomération. Une telle évolution permettrait de satisfaire aux besoins des entreprises qui souhaitent externaliser leur fonction logistique ;

- enfin, le troisième défi relève de la volonté politique : il s'agit d'inscrire et de formaliser la nécessité d'une offre logistique renouvelée dans les SCOT en cours d'élaboration. S'agissant de l'agglomération lyonnaise, le Séalp s'est d'ores et déjà saisi de cette problématique. Mais il convient désormais de parvenir à une cohérence avec l'ensemble des SCOT qui seront validés au sein de l'aire métropolitaine.

Cet exemple particulier de la logistique est un exemple parmi beaucoup d'autres qui montre l'absurdité de notre organisation territoriale dont la dilution des compétences et la multiplication des structures sont source d'incohérence, d'inefficacité et de gaspillage. Ce constat est désormais partagé par les voix les plus autorisées de la République. Nous serons naturellement très attentifs aux réponses qui y seront éventuellement apportées. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Nous aurons donc l'occasion, je crois, de voir de manière plus approfondie ce problème lorsque nous regarderons notre SCOT, lorsque nous aurons à approuver le DOB. C'est évidemment un problème qui ne peut pas être sous-estimé mais qui, comme vous l'avez vous-même souligné, offre des aspects un peu complexes.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LEBUHOTEL.

---

**N° 2008-0304 - déplacements et voirie** - Adhésion à l'association Lyon Cargo Rail Express (Lyon Carex) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour montrer qu'en matière de logistique, tout n'est pas univoque et qu'il peut exister des sortes de logistiques qui sont des logistiques d'avenir, je donne la parole à monsieur Forissier, non pas pour monsieur Forissier mais pour le projet Carex, il en parlera fort bien.

**M. FORISSIER,** rapporteur : Ce rapport, je pourrai vous le présenter très brièvement -puisque je dois avoir également une intervention après, je vous donnerai le point de vue de notre groupe- pour vous dire qu'il s'agit d'autoriser la Communauté urbaine à adhérer à l'association Lyon Cargo Rail Express, c'est-à-dire Lyon Carex, l'objectif étant de mettre du fret sur les voies ferrées en utilisant les infrastructures existantes, de créer une plate-forme et de désigner la personne qui nous représentera. Ce rapport a accueilli l'avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. THIVILLIER :** Oui, merci, monsieur le président. Chers collègues, depuis plus de 2 000 ans, Lyon est au carrefour des grands axes économiques et commerciaux de l'Europe et, aujourd'hui, l'agglomération lyonnaise se positionne activement comme métropole européenne. Ses ambitions, cette situation géographique exceptionnelle sont des atouts remarquables pour notre activité économique, nos productions industrielles, nos savoir-faire, les compétences des ouvriers, des ingénieurs, des professionnels et des entrepreneurs de cette région.

La plate-forme aéroportuaire de Saint-Exupéry, la plate-forme BAL de Vénissieux-Saint Priest, le port fluvial Edouard Herriot, le hub de Sibelin constituent un réseau essentiel à la distribution et au trafic des marchandises et des produits de l'agglomération et de la région urbaine de Lyon. Les grandes voies de transit y contribuent : la Maxi-éco-fret, bientôt l'autoroute ferroviaire et, à terme, la Transalpine fret.

Mais le risque est grand qu'il n'y ait là qu'un patchwork de solutions qui relèvent par ailleurs de la responsabilité de l'Etat. Nous avons besoin d'une lecture plus claire et plus globale de l'ensemble des questions qui touchent à l'approvisionnement et au mouvement des marchandises et des productions de l'agglomération lyonnaise et de la région urbaine de Lyon et même Rhône-Alpes, tant d'ailleurs sur les cohérences, les liens et les opportunités, les calendriers de réalisation que les financements et les choix gouvernementaux, d'autant que le contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (le CFAL) ainsi que les plates-formes multimodales ou les grands chantiers de transports combinés tout comme l'incidence routière sur les accès et les proximités ressortent d'orientations ministérielles contestées par les maires de l'est et du grand est lyonnais.

Un débat de fond de notre assemblée sur l'approvisionnement de l'agglomération et de la région est donc plus que jamais nécessaire. Monsieur le président, le groupe Communiste et intervention citoyenne vous en fait la demande expresse tout comme l'inscription de ces dossiers au plan de mandat communautaire. Dans l'état, et dans la perspective d'un trafic ferroviaire fret à grande vitesse, le groupe Communiste et intervention citoyenne approuvera l'adhésion du Grand Lyon à l'association Lyon Carex. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. FORISSIER :** Oui, monsieur le président, je resterai dans les grandes lignes parce que ce que je souhaiterais, c'est que chacun des conseillers communautaires s'approprie un peu ce dossier en participant à une réunion de présentation tellement il est important pour l'avenir de notre agglomération notamment.

Effectivement, c'est un dossier qui a l'approbation de l'Etat et bien entendu des instances européennes parce qu'il s'agit de réduire la circulation automobile sur nos grands axes, notamment des camions pour le fret rapide. L'objectif est d'utiliser principalement les créneaux disponibles sur les lignes à grande vitesse, c'est-à-dire les créneaux de nuit notamment. Sept sites ont été sélectionnés pour la première phase du projet : Roissy et Lyon en France, Liège, Amsterdam, Cologne et Londres.

Il s'agit donc aujourd'hui pour nous de rentrer dans une nouvelle logique, avec bien entendu une plate-forme logistique qui serait sur l'aéroport de Saint-Exupéry. Le groupe UMP approuve avec enthousiasme cette délibération en soulignant aussi qu'un de nos collègues, Philippe Meunier, qui est député de la treizième circonscription donc bien concerné par ces problèmes, est premier vice-président et qu'il nous appartient de désigner aujourd'hui un autre représentant qui sera celui de la Communauté urbaine et je crois qu'il serait important - et j'insiste - que l'ensemble des conseillers prennent connaissance de ce dossier dans les détails.

Je vous remercie, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Forissier. C'est un dossier important, important que l'on remplace les camions par des trains qui rouleront dans les créneaux de nuit. J'espère que

vos adhésions enthousiastes le restera jusqu'au bout lorsque nous mettrons en pratique ce transport qui, malgré tout, ne sera pas sans créer un certain nombre de difficultés. J'ai toujours connu beaucoup de gens qui, sur les projets, tant qu'ils étaient à l'état théorique, faisaient preuve d'un grand enthousiasme. C'est à partir du moment où ils se réalisaient que l'enthousiasme faiblissait un peu. Mais j'aurai l'occasion, à ce moment-là, de vous rappeler l'enthousiasme dont vous avez fait preuve aujourd'hui.

Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté

Rapporteur : M. FORISSIER.

---

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association Lyon Cargo Rail Express (Lyon Carex)**

(dossier n° 2008-00304)

**M. LE PRÉSIDENT :** Il nous faut désigner un représentant. Si vous en êtes d'accord et s'il n'y pas d'opposition, nous pouvons voter à main levée. Pas d'opposition ?

*(Le vote à main levée est accepté à l'unanimité).*

Donc je présente la candidature de monsieur Desseigne. Pas d'opposition ?

*(Monsieur Desseigne est désigné).*

---

**N° 2008-0330 - urbanisme - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2007 - Résultat des opérations d'urbanisme :** Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), Office public d'aménagement et de construction (Opac) du Rhône, Société d'économie mixte (SEM) Lyon Confluence, SEM Cité internationale - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0330. Monsieur Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE,** rapporteur : Monsieur le président, les commissions finances et urbanisme réunies conjointement ont donné un avis favorable à l'approbation des CRAC mais il est souhaité que Maurice Charrier qui a travaillé avec les services puisse faire la présentation complète de ces rapports.

**M. le vice-président CHARRIER :** Bonsoir. Comme quoi une année passe vite !

Nous allons vous proposer non seulement les résultats des opérations d'urbanisme pour l'année 2007 mais aussi tenter quelques perspectives.

Le contexte général : disons tout simplement que le suivi des opérations se fait à partir de trois indicateurs qui sont indiqués dans le texte, à savoir :

- la commercialisation,
- l'équilibre des bilans, bien évidemment au plan financier,
- l'évolution des financements publics à mobiliser pour les années à venir.



Pour rappel, nous avons actuellement 42 ZAC en phase active, étant entendu que 22 autres sont soit en phase de clôture, soit en phase de bilan liquidation ; En tout cas, 42 opérations en phase active, 6 en régie directe, 28 en convention publique soit avec la SERL, l'Opac du Rhône, la SEM Cité internationale, Confluence et Ville et projet et 8 en conventions privées.

Sur la carte, vous voyez les types de ces opérations puisqu'il y a des opérations purement habitat, d'autres purement activités et d'autres qui sont à la fois habitat et activités.

J'en arrive donc au premier point, à savoir le résultat 2007 et les perspectives pour la commercialisation liée aux activités.

L'année 2007 est une année exceptionnelle avec près de 390 000 mètres carrés de SHON commercialisés et nous rappelons le chiffre 2006 de 211 000 mètres carrés de SHON et la moyenne de ces cinq dernières années à 190 000. L'année 2007 est donc exceptionnelle. Pourquoi ? Disons un contexte économique favorable. Je dirai aussi le stade d'évolution des opérations : c'était des opérations déjà avancées et qui devenaient je dirai pleinement opérationnelles. Egalement la dynamique de notre agglomération qui se trouve confirmée dans un certain nombre de sites et plus particulièrement par exemple sur Lyon Confluence.

On vous indique les principales opérations qui ont favorisé la commercialisation des terrains à vocation d'activités, à savoir la ZAC Confluence -comme je l'ai indiqué tout à l'heure-, la ZAC Feuilly à Saint Priest et la ZAC de la Fouillouse à Mions-Corbas.

Une répartition des terrains à vocation d'activités tels qu'ils ont été commercialisés : à noter 185 000 mètres carrés pour les activités tertiaires, un bon développement pour les autres activités (41 000 mètres carrés) ; il faut inclure dans cela le pôle agroalimentaire. Les commerces et les services pour 72 000 mètres carrés, l'industrie pour 83 000 mètres carrés et la partie hôtelière pour environ 6 500 mètres carrés.

Les prévisions pour 2008 : à l'instant T, on espère 352 000 mètres carrés. A noter que, sur les cinq dernières années, nous avons réalisé 98 % des objectifs. Je pense que cela montre, en tout cas pour les années précédentes, le sérieux des objectifs que nous nous fixons. Nous prévoyons pour 155 000 mètres carrés en activités tertiaires, 103 000 mètres carrés pour l'industrie, 16 000 mètres carrés pour l'hôtellerie, 14 000 mètres carrés pour les autres activités et 63 000 mètres carrés pour les activités de commerce et de services.

Quelle est aujourd'hui, c'est-à-dire à partir de 2008 pour les années à venir, l'offre disponible ?

Actuellement, nous avons une offre disponible d'un peu plus d'un million de mètres carrés de SHON, soit environ cinq à six années de commercialisation, ce qui est relativement peu, compte tenu du délai de sortie des opérations. Il y aura dans ce secteur-là en tout cas la nécessité d'un renouvellement du stock, en particulier pour le tertiaire. Je rappelle que le stock de 2006 était aussi d'un million de mètres carrés.

La répartition se fait comme indiqué sur la projection :

- tertiaire et mixte : 393 000 mètres carrés ; nous n'avons là que deux ans et demi de stock ;
- commerces et services : 124 000 mètres carrés, seulement deux ans de stock ;
- autres activités : 35 000 mètres carrés, trois ans de stock ;
- hôtellerie : 1 600 mètres carrés, là-aussi, très faible stock ;
- industrie -c'est là où l'on est un tout petit peu plus à l'aise- : 500 000 mètres carrés, quatre ans et demi de stock.

Le point suivant concerne la commercialisation de l'habitat.

L'année 2007 est là-aussi une année très bonne puisque nous avons commercialisé, sur nos opérations d'urbanisme, l'équivalent d'un peu plus de 16 000 logements, ce qui représente 25 % de la commercialisation par rapport au diffus. Ce qui montre tout de même la place que peuvent tenir nos opérations ZAC dans le développement de notre agglomération. Nous rappelons la moyenne de ces cinq dernières années : environ 460 logements par an. Sur ces 1 600 logements, 1 138 concernent l'accession à la propriété, 103 le locatif intermédiaire, 202 le locatif social, 29 l'accession aidée et 130 sont indéterminés parce qu'il nous faut aussi prendre en compte un certain nombre de produits spécifiques. Les principales ventes se sont faites sur un certain nombre d'opérations que l'on cite : la ZAC Confluence, les Jardins de la Buire et la ZAC de la Duchère.

Les prévisions de commercialisation 2008 sont fixées à 1 910 logements, avec une réorientation vers le logement social et le logement intermédiaire et PLS. En tout cas, vous constaterez 940 en accession, 255 en locatif intermédiaire -donc en augmentation-, 406 en locatif social ; là-aussi, comme indiqué à l'instant, une augmentation ainsi que pour l'accession aidée que nous voulons favoriser plus fortement.

Là, je rajouterai quelques commentaires par rapport à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. En tout cas, je crois pouvoir dire que, bien évidemment, le contexte actuel n'est pas sans conséquences sur le marché immobilier. Toutefois, ce que je vais dire est partagé par la profession de la promotion immobilière qui a tenu ce week-end son salon, à savoir qu'il y a eu sur notre agglomération, dans une étroite relation entre le Grand Lyon et la promotion immobilière, un travail d'anticipation à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, soit par une maîtrise des prix, soit en profitant et en bénéficiant je dirai de l'effet de la TVA réduite à 5,5 % et aussi avec un effort de diversification de l'offre, ce qui fait qu'aux dires mêmes des professionnels de l'immobilier, même s'il faut rester bien évidemment mobilisés, vigilants -et nous le sommes les uns et les autres-, nous pouvons faire le constat que la situation sur notre agglomération n'a rien à voir avec celle vécue dans d'autres agglomérations qui sont beaucoup plus affectées que nous par les conséquences de la crise de l'immobilier. En tout cas, là-aussi en partenariat avec la profession, nous avons déterminé les sites où il risquait d'y avoir de la suroffre pour réorienter une part de l'accession à la propriété vers du logement locatif PLS ou logement social.

Je crois que l'on peut se féliciter du travail mené en commun par notre collectivité, le Grand Lyon, les communes également, la promotion immobilière et les bailleurs sociaux dans le suivi de la situation. Donc je ne pouvais pas parler des perspectives 2008 sans faire ce commentaire sur le marché aujourd'hui.

L'offre disponible début 2008 sera d'un équivalent de 6 733 logements, c'est-à-dire environ neuf années de commercialisation et on se rend compte que l'on est un peu plus à l'aise. On rappelle le volume des stocks : si, en 2001, il était particulièrement faible puisqu'il était de 3 642, l'année dernière, il était de 8 554. A noter tout de même une diminution du stock grâce à la bonne commercialisation l'année dernière. En tout cas, on veut réorienter le stock principalement vers l'accession aidée et également vers un accroissement en faveur du locatif social tout en restant conformes avec le PLH. A noter aussi les effets positifs à venir des opérations en renouvellement urbain.

Les caractéristiques du marché immobilier sur l'agglomération pour les ZAC et le diffus : de 2000 à 2004, nous avons enregistré une forte croissance du logement neuf vendu en accession. En 2004, une stabilisation du nombre de logements neufs vendus en accession à un niveau de 3 710. Le résultat 2005 est

de 3 100 ; pour 2006, 3 407 logements neufs vendus et 3 820 pour 2007. Le premier semestre 2008, nous étions à un niveau de vente équivalent au premier semestre 2007.

Ensuite, il y a la situation que nous connaissons mais j'ai déjà fait les commentaires en relation avec cette situation.

En tout cas, l'offre en ZAC en matière de logement constitue des opportunités à saisir parce que les charges foncières sont très attractives, par exemple à hauteur de 150 € le mètre carré sur la ZAC de la Duchère. Il y a aussi l'effet positif -comme je l'ai indiqué tout à l'heure- de la TVA à taux réduit à 5,5 % dans les quartiers en renouvellement urbain ou à proximité des quartiers en renouvellement urbain.

Donc, dans le contexte d'aujourd'hui, il est proposé de maintenir les niveaux de charges foncières, de maintenir les exigences de qualité et, là où l'on constate -comme je l'ai indiqué tout à l'heure- des surcoûts, de réorienter une partie des produits logement vers du logement intermédiaire ou du logement social. Avec la profession immobilière, il a été convenu de rester mobilisés, vigilants pour apprécier les résultats des mesures que nous avons arrêtées ensemble.

Nous en arrivons maintenant au quatrième point, à savoir les résultats financiers des opérations confiées à des aménageurs publics.

Il nous faut donc assurer le suivi de l'équilibre des bilans des opérations publiques, soit les conventions publiques et/ou les concessions d'aménagement, et apprécier également l'évolution des financements publics à mobiliser. Je rappelle que les aménageurs publics avec qui nous sommes en partenariat sont la SERL, l'OPAC du Rhône, la SEM Cité internationale et la SPLA Lyon Confluence.

Tout d'abord les résultats financiers des opérations confiées à des aménageurs publics et les résultats consolidés des soldes (bilan à la fin des opérations par rapport au bilan approuvé). La situation est en amélioration puisque au CRAC 2006, nous étions à + 17,687 M€ et, au CRAC 2007, nous sommes à +18,148 M€. Je veux y voir la traduction d'une bonne gestion, d'un bon suivi des opérations de ZAC.

Les participations délibérées restant à verser : on pouvait enregistrer, au niveau du CRAC 2006, un reste à verser d'environ 246 M€ ; pour 2007, nous sommes à 256 M€. En tout cas, cette évolution tient compte à la fois de la modification des bilans des opérations mais aussi d'opérations nouvelles : pour exemple, la ZAC de Vénissy -je crois qu'il y en a deux-.

Quelle est l'évolution de la charge financière à l'issue des trois mandats précédents et les perspectives pour les années à venir ?

En qui concerne le fonctionnement, sur cette projection, figurent en rouge les fonds de concours pour les ZAC approuvées, en vert les fonds de concours pour les ZAC approuvées plus les opérations créées et en noir les deux précédents plus les projets de ZAC en cours de discussion, y compris bien évidemment les opérations politiques de la ville et renouvellement urbain. Donc à noter que les opérations en renouvellement urbain constituent une bonne part des charges financières à venir mais cela est la conséquence d'une orientation de notre précédent plan de mandat qui avait fait du renouvellement urbain un des axes forts des politiques publiques sur le territoire de la Communauté urbaine. Ce qui veut dire que, pour les fonds de concours pour les ZAC approuvées, nous sommes, pour 2008, à à peu près 169 M€ ; si l'on rajoute les ZAC créées, nous sommes à 276 M€ et si l'on rajoute les projets et entre autres les opérations en projet renouvellement urbain, nous sommes à 371 M€. Vous avez la projection sur 2014, à la fin du mandat.

Même exercice non plus en fonctionnement mais en investissement : pour les opérations approuvées, nous sommes, pour 2008, à à peu près 25 M€, et pour le total des années au-delà de 2008, y compris 2008, nous sommes sur un engagement de 130 M€. Pour les ZAC approuvées plus les ZAC créées, nous sommes à 30 M€ pour l'année 2008 et à un total cumulé pour les années à venir de 206 M€.

Même chose que précédemment pour le fonctionnement : pour les ZAC approuvées et les ZAC créées et les ZAC en projet, 32 M€ peuvent être mobilisés en investissement sur 2008 et avec une projection pour le cumulé, en considérant les années à venir, à 240 M€.

Voilà, monsieur le président, mes chers collègues, le rapport que j'étais en charge de vous présenter.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, monsieur Charrier. Le Mouvement démocrate pour une minute.

**M. RUDIGOZ** : Ce sera un tout petit peu plus long qu'une minute.

Monsieur le président, chers collègues, je ne vais pas reprendre l'exposé de notre collègue Maurice Charrier sur les résultats et les perspectives des opérations d'urbanisme que nous avons d'ailleurs longuement étudiés et commentés en commission mixte urbanisme et finances. Néanmoins, quelques commentaires au nom du groupe Mouvement démocrate.

La ZAC constitue toujours un outil très intéressant et efficace pour les aménageurs publics que nous sommes, tout particulièrement du fait de sa transversalité. La ZAC permet en effet de réaliser de l'habitat diversifié, de l'activité commerciale, industrielle et de l'équipement public.

Concernant l'exercice 2007, les résultats sont en effet incontestablement exceptionnels. Les chiffres sont éloquentes : près de 390 000 mètres carrés de SHON commercialisés et plus de 1 600 logements commercialisés.

Maintenant, les perspectives 2008, dont on connaît déjà un certain nombre de données, seront à la baisse. Les services du Grand Lyon ont ainsi estimé à 350 000 mètres carrés la SHON commercialisée, soit une baisse nette de 10 à 15 % selon les secteurs. Néanmoins, nous enregistrons pour 2008, a priori, une hausse de 15 % du secteur industriel. Côté habitat, les objectifs 2008 ont été également revus à la baisse, avec 1 440 logements commercialisés, soit moins de 10 % par rapport à 2007. Par contre, il est à noter que les secteurs de l'accession aidée et du locatif social et intermédiaire sont prévus à la hausse, voire une très forte hausse pour le locatif social. Néanmoins, sans connaître les chiffres du dernier trimestre de cette année, il est malheureusement plus que prévisible que les commercialisations de terrains et de logements seront en-deçà des estimations présentées aujourd'hui. Mais, comme l'a dit monsieur Charrier, notre agglomération résiste mieux que d'autres territoires.

Si 2008 devrait tout de même être un assez bon cru, 2009 sera à coup sûr une année beaucoup plus délicate, avec des contrecoups sur notre économie de la plus importante crise financière de l'après-guerre. Il nous faut donc, je pense, être vigilants et prudents, non seulement sur les estimations à venir mais surtout sur les investissements à mener car, nous le savons tous, l'argent public va devenir une denrée de plus en plus rare, tout particulièrement au plus haut niveau de notre administration publique. Les finances de l'Etat étaient déjà dans le rouge avant même cette crise, cela n'ira pas en s'améliorant. Il est à craindre tout particulièrement que, sur les opérations de restructuration

urbaine, nous constatons un important désengagement de l'Etat qui a d'ores et déjà commencé, les subventions de l'Anru étant inférieures à celles annoncées. C'est d'ailleurs inscrit dans ce rapport pour la ZAC de Fontaines sur Saône et également, par exemple, pour la ZAC de la Duchère.

Sur ce dernier projet de la Duchère, je citerai juste un exemple, pour moi très emblématique de cette situation : suite au grand discours de monsieur Borloo il y a quelques années, l'Anru avait pris l'engagement solennel de subventionner à hauteur de 6 M€ l'opération menée par la SACVL sur la barre 260 à la Duchère. Puis la subvention est descendue, de façon unilatérale, à 4,5 M€, pour un versement, à ce jour, de seulement 1,3 M€, occasionnant à la SACVL un coût en trésorerie de 200 000 €. Un triste exemple de la mauvaise gestion des finances de l'Etat qui risque malheureusement de se répéter dans les mois à venir et donc de mettre en difficulté les finances de notre collectivité territoriale.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe GAEC.

**M. FOURNEL** : Monsieur le président, chers collègues, sans reprendre tous les chiffres qui viennent d'être cités à plusieurs reprises, je crois que l'on sera tous d'accord pour noter les excellents résultats de l'année 2007 par rapport aux années précédentes mais surtout en tirer des leçons, à savoir que l'outil de ZAC a montré son utilité et son efficacité, sa part déterminante en matière de locaux d'activités et de production de logements et nous savons que ce sont des domaines essentiels pour nos concitoyens. La plupart d'entre elles ont été maîtrisées puisque 58 ZAC sur 64 ont eu un résultat meilleur que les prévisions, ce qui est tout de même exceptionnel par rapport à des débats que l'on a pu avoir dans le passé sur cet outil. Donc je crois qu'il est très important de mettre en évidence la nécessité de poursuivre dans l'investissement de la collectivité autour de ce développement pour l'activité et pour l'emploi.

Nous nous interrogeons cependant sur les conséquences de l'évolution de la réglementation concernant les modes de gestion des ZAC qui conduit à fusionner les conventions publiques et privées, conséquence pour les outils que sont les sociétés d'économie mixte et OPAC comme aménageur. Je pense qu'il faudra être très attentifs sur justement l'impact de cette évolution. Surtout, nous examinons ce bilan dans une période de crise qui va être en complet contraste avec les résultats de l'année 2007 et je crois que l'on peut se poser deux questions :

- ne faut-il pas là se préparer à saisir des opportunités de baisse éventuelle de prix du foncier ou de l'immobilier pour favoriser la production de logements sociaux dans la mesure où cela pourrait se faire et en fonction de nos capacités financières, bien évidemment ? Il en est de même pour les équipements publics ;

- deuxième question que l'on ne peut pas manquer de se poser, dans un contexte où il va y avoir une crise de l'accession à la propriété et de la réfaction du crédit aux particuliers : ne faudrait-il pas réexaminer le pourcentage de logement social dans les opérations neuves afin de faire face à la crise du logement que nous vivons ?

Je crois que voilà deux enjeux essentiels pour le prochain plan de mandat et pour la programmation des investissements pour les années à venir et d'ailleurs, par rapport à la gestion de l'Etat qui a été évoquée par notre collègue précédemment, je crois qu'il serait de très bonne gestion économique, pour aider à la relance de l'économie réelle, d'investir justement dans ce secteur -et je le dis d'ailleurs aussi bien pour l'Etat que pour nos collectivités- si l'on veut soutenir l'emploi et faire face au drame qui se prépare.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

**M. COSTE** : Monsieur le président, chers collègues, nous avons examiné les résultats de l'année 2007 pour un certain nombre d'opérations d'urbanisme, en particulier les ZAC.

Je voudrais attirer votre attention sur la ZAC du pôle alimentaire à Corbas-Mions qui va accueillir le marché gare dans quelques semaines. Plusieurs éléments de ce pôle ont été menés ou sont en cours dans le périmètre de la ZNIEFF -qui est la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, comme chacun le sait-, numéro 69007, qui s'appelle "Gravière de Berlay et de Pierres Blanches". Dans cette zone, il y a le carreau des grossistes et des producteurs qui fait partie du transfert du marché gare et le projet de parking sécurisé, centre de vie pour poids-lourds, initié par le Grand Lyon.

Dans le cadre de ces opérations d'urbanisme, les mesures compensatoires prévues pour la protection d'espaces dévolus à deux espèces protégées, l'oedicnème criard et le crapaud calamite, n'ont pas été mises en place. Depuis février 2008, plusieurs courriers du Cora, centre ornithologique Rhône-Alpes, suivis d'une réunion avec les services du Grand Lyon ont attiré l'attention sur le non-respect des mesures compensatoires mais sans réponse jusqu'à aujourd'hui. Une partie des difficultés sont venues du fait que les ZNIEFF n'ont pas été intégrées dans le PLU.

Il est important que le développement économique de l'agglomération que nous souhaitons tous, à condition qu'il soit durable bien entendu, se déroule dans le respect des quelques espaces naturels qui nous restent. Peut-on s'engager, monsieur le président, à répondre aux associations qui ont alerté sur ce problème, à intégrer les ZNIEFF dans les PLU et surtout à proposer des mesures compensatoires nécessaires ? Je vous remercie par avance de votre réponse.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. AUGOYARD** : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, le mécanisme des zones d'aménagement concerté est un procédé déjà bien ancré dans notre droit depuis plus de quarante ans mais il est toujours indissociable de l'avenir de notre métropole. Les ZAC sont un formidable moyen d'action pour un développement harmonieux et équilibré de notre agglomération, on a pu le constater ces derniers mois et notamment ces dernières semaines. Sans ZAC, un grand projet structurant d'agglomération a un peu plus de mal à se concrétiser.

Il n'est pas besoin de revenir en détail sur la présentation des CRAC. Le vice-président Charrier nous a fait une présentation claire et, d'ailleurs, je tiens à remercier les services du Grand Lyon qui se plient chaque année à cet exercice hautement démocratique de rendre compte aux élus de l'exécution des décisions que nous prenons ici. Il est parfois bon de rappeler que les décisions concernant les grands projets de notre métropole doivent se prendre ici et dans notre conseil et non ailleurs. C'est donc ici que l'on doit en rendre compte, ce qui n'empêche pas, par la suite, un partenariat, notamment avec des opérateurs privés. C'est là l'objet, la richesse de la ZAC : le public et le privé ne sont pas antinomiques et sont au contraire complémentaires.

La ZAC, donc l'engagement du public d'agir pour le développement et l'aménagement d'un territoire, continuera d'être un formidable levier en ces temps de crise annoncée. Il est donc important que les différents acteurs continuent, malgré les difficultés, à œuvrer ensemble pour le développement de notre agglomération. Le Grand Lyon doit continuer à promouvoir

de nouvelles ambitions en matière d'urbanisme et de grands projets. Il doit avoir une véritable politique prospective et mener une politique d'aménagement foncier. L'Etat, lui, doit jouer le jeu en appliquant des prix raisonnables lorsqu'il vend ses terrains et en versant les aides promises aux collectivités, notamment dans les zones en difficulté. Leur développement n'est pas qu'une ligne budgétaire supprimable au gré des restrictions conjoncturelles, c'est un investissement, un pari gagnant sur l'avenir. Enfin, les partenaires privés ne doivent pas baisser pavillon, ils doivent continuer à participer aux projets. Au-delà des difficultés, des inquiétudes d'aujourd'hui, les ZAC du Grand Lyon sont leur développement de demain.

Mes chers collègues, le logement doit être au centre de nos préoccupations. Si le nombre de logements livrés augmente CRAC après CRAC, comptes-rendus aux collectivités après comptes-rendus aux collectivités, il ne doit pas nous éloigner de la réalité d'un manque dramatique de logements dans l'agglomération, notamment accessibles aux plus modestes. Notre ambition de mixité sociale dans tous les projets d'habitat doit être concrétisée. La mixité sociale ne doit pas se résumer à mettre 40 % de logements sociaux à la Duchère -ce qui est bien en soi-, elle est aussi de permettre aux classes populaires, mais aussi -et on les oublie trop souvent- aux classes moyennes, de rester en centre-ville et même d'intégrer les nouveaux quartiers de prestige tels que la Confluence. L'accession sociale à la propriété est un bon moyen en la matière, permettant également un véritable parcours résidentiel notamment aux jeunes ménages.

Pour conclure, mes chers collègues, le développement de notre agglomération dépend de la réussite des opérations menées dans le cadre des ZAC. Il est important de les mener à bien pour que notre agglomération relève les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle. Le groupe Centriste et démocrate du Grand Lyon votera donc le rapport en espérant que les résultats pour 2008 seront au moins aussi bons que pour 2007 en attendant, plus tard, 2009.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Synergie.

**M. le vice-président BOUJU** : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots suite à la présentation de Maurice Charrier avec la collaboration d'Evelyne Amoros pour vous dire qu'elle était complète et qu'elle reprend surtout toutes les opérations qui sont en cours : GPV, ORU et autres. Je pourrais dire comme mes collègues que l'année 2007 effectivement était une année exceptionnelle. S'il fallait encore démontrer l'utilité de l'outil ZAC, les chiffres 2007 de commercialisation des zones d'activités, d'une part, des logements, d'autre part, attestent de l'efficacité de la politique communautaire en la matière.

Les objectifs, que nous nous sommes fixés, de renouvellement urbain, de mixité sociale et de haute qualité environnementale dans la construction des logements, de création d'équipements publics et d'espaces publics dans le cadre des ZAC sont autant de réalisations qui renforcent l'attractivité de notre territoire, qui favorisent l'installation des nouveaux habitants dans le Grand Lyon et qui ne sont sûrement pas étrangers au bon résultat.

C'est aussi le reflet du travail des services du Grand Lyon, des aménageurs, des investisseurs, des élus et des habitants qui se sont totalement engagés dans ces projets d'aménagement. Ce partenariat public et privé que nous concentrons sur un territoire favorise l'innovation et le développement de notre agglomération.

Sur l'aspect financier, ce compte-rendu nous permet une évaluation de notre politique d'aménagement au plus près de la

réalité et de disposer non seulement d'un bilan actuel mais aussi de perspectives pour appréhender les capacités financières nécessaires pour les années à venir. Cet exercice reste difficile, notamment par rapport aux conditions d'attribution des financements partenariales comme par exemple ceux de l'Anru.

2008 sera certainement encore globalement une bonne année mais, cependant, nous ne pouvons ignorer la situation de crise financière actuelle à l'échelle mondiale dans laquelle nous sommes plongés et dont les répercussions se font déjà sentir. Les promoteurs sont impactés, ils subissent de plein fouet la réduction du crédit et donc le fait que les banques soient de plus en plus frileuses quant aux prêts pour financer les acquisitions de logements des particuliers.

Même si notre région s'en sort mieux que les autres, même si les investisseurs se recentrent sur les grandes métropoles, il faudra coller à la réalité en fonction de cette conjoncture et nous devrons, si besoin est, nous positionner sur la politique à conduire, notamment en matière de financement de nos opérations d'aménagement si celles-ci venaient à connaître des décalages dans leur réalisation entraînant une augmentation de charges financières.

La ZAC doit rester un outil privilégié de notre politique d'aménagement. Il nous faudra encore travailler pour que nos outils d'évaluation, de simulation -comme l'a proposé Jacky Darne lors de la présentation à la commission- offrent une meilleure lisibilité, ce qui nous permettrait d'appréhender au mieux nos engagements à venir en tenant compte de cette nouvelle conjoncture. Le groupe Synergie, bien sûr, sera là pour travailler dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. LELIÈVRE** : Monsieur le président, chers collègues, en premier point, merci aux services pour la qualité de leur synthèse et leur travail. Chaque année, nous examinons le résultat de la commercialisation des ZAC et la charge financière qui pèse sur le budget du Grand Lyon en subventions d'équilibre.

Nous constatons, pour les résultats 2007, une bonne commercialisation des terrains à vocation d'habitat. Comme chaque année, nous en concluons que l'outil ZAC, bien que lourd à gérer, permet de maintenir une approche économique et sociale de l'habitat et d'assurer une maîtrise foncière.

Mais, cette période 2007 et 2008, le CRAC que nous vous présentons ce soir, est particulière. Tout d'abord parce que le chiffre annoncé dans la présentation de la participation d'équilibre 2008 à 32 M€ -je rappelle 36 M€ inscrits au BP 2008- est déjà rectifiée à 40 M€ par an dans le projet de plan de mandat. De ce fait, les valeurs prospectives annoncées sont aléatoires. L'année dernière, on nous annonçait une stabilisation voire une baisse de la charge financière ; les graphiques présentés montrent à l'évidence une progression pour les années à venir.

De plus, depuis l'année dernière et surtout depuis le mois de juin, la conjoncture fait présager un avenir incertain. N'est-il pas urgent de se poser la question de fond au moment de l'examen du plan de mandat et du vote de la PPI ? Comment le Grand Lyon va-t-il faire face ? Quelle sera la vraie charge financière du Grand Lyon, ces prochaines années, pour équilibrer les ZAC ? Allons nous atteindre 100 M€ par an ? N'est-il pas temps de mettre rapidement à plat les critères de financement des ZAC et de fixer des règles de partenariat écrites entre les Communes et le Grand Lyon ? Faut-il revoir le pilotage des ZAC pour en

alléger la charge ? Quelle est la charge réelle de la ZAC Lyon Confluence, par exemple ? Comment anticiper l'attitude des promoteurs face au ralentissement des ventes ? Vont-ils renégocier les prestations, les coûts ou même la densité des programmes ? Comment va-t-on préserver la production et la qualité du logement social inscrit dans les fondamentaux des programmes de ZAC ? S'est-on posé la question de la gestion de cette crise en provisionnant, par exemple les subventions d'équilibre comme un nouveau risque ? Quelle sera la conséquence sur la future PPI et le reste des projets ?

En l'absence de réponse, nous nous abstenons sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président DARNE :** Merci, monsieur le président, quelques mots.

D'abord, je fais le lien avec la conclusion de l'orateur précédent : "En attendant des réponses précises sur ce sujet, nous nous abstenons". Les réponses précises sur l'avenir et sur la situation économique, personne ne les a ; c'est-à-dire que, sur les engagements, ils dépendent d'une évolution économique dont nous n'avons pas toute la maîtrise.

Ce que je peux vous dire en tout cas, pour répondre à votre question, c'est que les ZAC ont été un formidable instrument ces dernières années pour répondre aux besoins de logements, aux besoins d'activités. On a vu tout à l'heure dans les présentations qui ont été faites que nous intervenons dans un pourcentage du marché très important, évoqué de l'ordre de 26 %, ce qui est donc très considérable.

L'effort financier a été à la hauteur puisque l'encours de participation pour les ZAC -cela a été projeté tout à l'heure par Maurice Charrier et les services- est de 33 M€ pour la période 83-89, puis 78 M€, puis 156 M€ et l'encours à fin 2008 à 371 M€ avec 256 M€ qui restent à verser. Donc voilà les chiffres et l'effort qui a été fait et cela a permis de répondre au besoin de logements et le développement de l'activité de notre Communauté urbaine.

Qu'est-ce qui peut en être pour l'avenir ? D'abord, en montant, ce qui est prévu comme ordre de grandeur par an, qui est annoncé depuis l'année dernière et qui peut évidemment être modifié en fonction de la conjoncture économique, est de l'ordre de 35 M€ en moyenne par an sur le mandat, avec parfois des pointes qui peuvent être à 45 M€ et d'autres fois à 30 M€ mais c'est de cet ordre de grandeur ; donc on n'est pas aux 100 M€ ! Nous ne le pourrions pas, sauf à prendre des mesures tout à fait extraordinaires. Je crois que nous pouvons tenir ces objectifs et répondre aux besoins tels qu'ils sont prévus dans nos différents engagements, par exemple de construction de l'habitat.

La situation économique actuelle nous donne une responsabilité encore plus forte dans la nécessité de répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés en terme de construction de logements ; nous les tiendrons. Le problème viendra plutôt du secteur privé où, évidemment, la situation économique actuelle peut rendre difficile la production de logements telle que nous pouvons l'espérer. Donc -ainsi que cela a été dit en commission- cela demande une vigilance et un travail de partenariat avec des acteurs économiques, c'est évident, mais je crois que la Communauté urbaine en tout cas a fait des efforts, a des résultats, a des projets pour les ZAC qui sont de bons outils. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas en permanence veiller : qui sont les opérateurs ? les aménageurs ? Comment se déroulent les opérations ? Il n'est pas impossible que, compte tenu de la

conjoncture économique, certaines opérations durent un peu plus que ce qui était prévu et que cela ait des conséquences, par exemple sur des coûts financiers. Mais nous ne sommes pas en mesure de savoir aujourd'hui si ces coûts financiers supplémentaires seront compensés ou pas par une évolution du prix du foncier qui peut être à la baisse. Donc il y a là beaucoup d'incertitudes et d'inconnues qui nécessitent un travail de suivi dans un groupe de travail, qui est prévu, je crois, dans notre Communauté urbaine.

Il ne s'agit pas d'avoir peur dans un système économique qui est aujourd'hui fragilisé mais, au contraire, de poursuivre sur notre lancée. Le logement social : le besoin ne sera pas en diminution dans les années à venir. Nous voulons augmenter la dimension de notre agglomération ; donc il ne faut pas évidemment baisser sur le logement social quelle que soit l'évolution de nos partenaires et soutenir autant qu'on le peut, par ailleurs, le logement privé par la réalisation de production de foncier à des prix accessibles.

J'en ai terminé, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Chers collègues, quelques mots, d'abord pour dire à monsieur Lelièvre que s'abstenir l'année où l'on présente un bilan avec 390 000 mètres carrés de SHON commercialisés pour les terrains d'activités, avec 1 602 logements pour les terrains à vocation d'habitat, c'est quelque peu dérisoire. Si vous pouviez me citer une autre ville de France, gérée par le maire de la couleur politique que vous voulez, qui puisse aborder avec un tel bilan sur l'année 2007 l'examen des projets de ZAC, à ce moment-là, je veux bien rediscuter avec vous. Autrement, cela signifie que les prises de position sont uniquement des prises de position politiciennes qui n'ont finalement aucun impact sur la réalité.

Mes chers collègues, je veux dire que si l'on a obtenu ce bilan-là, ce n'est pas venu tout à fait par hasard : c'est que, aussi bien en matière d'immobilier d'entreprises qu'en matière d'immobilier de logement, nous avons travaillé, au cours des dernières années, au cours du dernier mandat, de manière ardente. Par exemple, en matière d'immobilier d'entreprises, c'est parce que nous avons vendu Lyon, son territoire, dans l'ensemble des salons immobiliers, par exemple au Mipim, au Mapic, que nous avons pu obtenir progressivement les résultats que nous présentons aujourd'hui. En matière d'immobilier de logements, c'est parce que nous avons travaillé de manière extrêmement étroite avec l'ensemble des professionnels, que nous avons réussi notamment à faire ce qui se produit rarement dans d'autres villes. Il y a un travail entre la promotion immobilière privée et en même temps nos offices d'HLM qui est extrêmement partenarial.

Donc, dans des conditions nouvelles, nous allons poursuivre dans la même voie. Moi, je refuse de céder à la sinistrose. Bien sûr que la situation est difficile mais nous avons quelques atouts pour pouvoir la contrecarrer au cours des prochaines années.

D'abord parce que je pense que la destination Lyon est une bonne destination pour un certain nombre d'investisseurs -il y en a encore quelques-uns-. Peut-être sont-ils plus regardants sur ce que j'appellerai le rapport qualité/prix mais, parce que justement à Lyon nous sommes dans des gammes de prix raisonnables, les investisseurs qui sont venus n'ont pas recherché le profit spéculatif mais ont essayé de rentabiliser leur investissement dans la durée. Nous restons encore une destination sérieuse.

En qui concerne le logement, il va nous falloir, pendant un temps, travailler encore plus étroitement avec la promotion immobilière, peut-être effectivement profiter de la période pour mener une politique foncière encore plus active que celle que nous avons menée dans le passé. Je veux dire que déjà au cours du dernier

mandat nous avons mené une politique foncière importante ; et je demanderai à madame Sibeud de pouvoir présenter le bilan de la politique foncière menée par le Grand Lyon au cours des sept dernières années et un certain nombre de membres de la Communauté urbaine découvriront peut-être quelle a été l'importance de notre politique foncière. Il n'en reste pas moins que dans les prochaines années, et compte tenu de la crise, ce sera un élément clé de levier pour essayer de réenclencher une nouvelle dynamique.

Il faut ensuite que nous poursuivions nos politiques en direction du logement social. Les ZAC sont un bon outil pour régénérer notre tissu social. Je remarque dans le bilan qu'a présenté tout à l'heure Maurice Charrier que toute une série d'opérations de construction qui ont été réalisées l'ont été dans des territoires en politique de rénovation urbaine. Cela demande deux choses :

- un, que nous continuions à être aidés effectivement par l'Anru ou plutôt que l'Anru continue à tenir les promesses sur lesquelles nous avons contractualisé il y a un certain nombre d'années. Je rappelle que souvent, quand on fait le bilan de l'Anru, on dit qu'un certain nombre de projets n'ont pas démarré alors qu'ils avaient été adoptés par l'Anru. Ce n'est certainement pas le reproche que l'on peut faire au Grand Lyon et, lorsque l'on fait le bilan de toutes les politiques Anru, c'est vraisemblablement avec le Grand Lyon que les politiques ont été engagées et menées avec une certaine vigueur ;

- deuxièmement, sur le logement social, il conviendra que l'Etat, dans les prochaines années, ne viennent pas contrecarrer la politique que nous avons réalisée au cours des sept dernières années. D'abord dans les implications que veut avoir l'Etat aujourd'hui, par exemple sur la signature d'une nouvelle convention d'aide à la pierre. Il faudra, en particulier, que l'on n'ait pas la tentation de faire en sorte que finalement l'Etat contrôle, donne les grandes orientations et que le Grand Lyon paie.

On s'aperçoit que nous avons aujourd'hui des services qui sont de grande qualité et que c'est parce que nous avons pu nous appuyer sur ces services que nous avons pu construire, dans la durée du mandat, le nombre de logements sociaux que nous avons pu réaliser. Ce qui compte, c'est la quantité de logements sociaux réalisés mais c'est en même temps leur localisation. Nous avons effectivement cessé de mettre du logement social là où il y en avait déjà beaucoup. Nous avons rééquilibré les territoires -et nous en sommes fiers- en faisant en sorte que, dans les territoires les plus en difficulté, nous essayions de retrouver une nouvelle dynamique économique d'abord, une nouvelle dynamique de l'habitat ensuite. Je crois que lorsque l'on va se promener aujourd'hui dans un certain nombre de communes, cela commence à se voir. Maurice Charrier pourrait faire visiter, par exemple, le cœur de Vaulx en Velin aux néophytes de notre assemblée ; ils s'apercevraient qu'entre le Vaulx en Velin qu'ils ont sans doute dans l'esprit et le Vaulx en Velin d'aujourd'hui, les choses ont un tout petit peu changé.

En même temps, nous avons fait en sorte que, dans la ville centre, nous construisions davantage de logements sociaux. Moi, je me souviens d'un temps pas si lointain où un certain nombre de maires d'arrondissements de Lyon interdisaient toute construction de logements sociaux dans leur arrondissement. Nous, nous avons essayé de diviser le territoire de manière objective en le classant en catégories : là où il y avait déjà beaucoup de logements sociaux, où donc il fallait interdire ou limiter la construction, là où il y en avait finalement relativement peu, où on pouvait construire et là où il y en avait pas du tout et où nous essayions, même si c'est plus difficile, de construire de nouvelles opérations. C'est ce que nous avons fait dans le mandat passé. Je veux dire que je me félicite du fait qu'un

certain nombre de maires, pratiquement tous les maires de cette agglomération aient joué le jeu. Par exemple, par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre du PLH, les maires avaient accepté un certain nombre de logements sociaux ; or, nous avons dépassé les objectifs que nous nous étions fixés au départ.

Je crois que l'outil ZAC est effectivement un bon outil. Il a cependant -et encore plus avec les législations nouvelles qui viennent de s'établir- un inconvénient, c'est qu'il demande de la durée et donc, lorsque vous voulez réaliser des projets dans des délais rapides, ce n'est pas par l'outil ZAC que nous pouvons utiliser.

Alors, il y a deux sortes de politiques : il y a des politiques qui peuvent s'inscrire dans la durée et il y en a d'autres qui doivent s'inscrire dans une certaine urgence. J'ai peur que si on laisse passer un certain nombre d'occasions, demain, elles ne se reproduisent plus et que nous n'ayons à ce moment-là que nos yeux pour pleurer. Donc j'invite chacun, dans les décisions que nous aurons à prendre, à réfléchir à cela. Lorsque nous étions dans la période où tout allait de soi, on pouvait se montrer extrêmement difficiles, extrêmement tatillons et regarder à la fois les problèmes juridiques, l'ensemble des problèmes annexes et dire : "Nous n'allons pas faire" parce qu'effectivement, nous étions dans une économie qui se développe. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et donc nous allons avoir -nous, collectivité locale ; et je parle pour notre territoire- un rôle d'impulsion extrêmement fort. Il faut que nous le jouions pleinement. C'est à cette condition que l'agglomération lyonnaise ressentira peut-être un peu moins la crise que d'autres agglomérations.

Chers collègues, je vais mettre donc ce dossier aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - Synergie-Avenir - M. Imbert (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (à l'exception de M. Imbert).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2008-0332 - urbanisme** - Lyon 2° - Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence - Définition des orientations de la société pour 2008-2009 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Lévêque rapporte le dossier numéro 2008-0332, en l'absence de monsieur David. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

**M. LÉVÊQUE**, rapporteur en remplacement de M. DAVID absent : Monsieur le président, avis favorable de la commission sur ce rapport. Monsieur David n'étant pas là, je le supplée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Donc j'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

**M. COSTE** : Monsieur le président, nous renonçons à notre intervention. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Deux minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, peut-être pour indiquer comment on aurait pu contribuer à la construction de davantage de mètres carrés dans la ZAC du Confluent dont on vient de parler à l'instant.

**M. BROLIQUIER** : Ce n'est pas tout à fait dans ce cadre-là. Vous venez de nous présenter les grandes orientations 2008-2009 pour le projet Confluence, alors je ne reviendrai pas sur la ZAC 1 qui suit son cours et dont nous assumons le suivi quotidien et l'interface avec les habitants.

En revanche, deux sujets retiendront mon attention pour ce rapport :

- le premier concerne les orientations pour la tranche 2 de Confluence : alors que nous en sommes au début de la réflexion, il nous paraît primordial d'intégrer dès maintenant le problème des liaisons, notamment nord-sud, dans les grandes orientations pour la tranche 2 de Confluence. La zone Confluence couvre -ce rapport le rappelle- un territoire qui remonte jusqu'à Carnot-Verdun et la liaison nord-sud, notamment au travers du centre d'échanges, doit être intégrée au plus tôt à la réflexion -je ne l'ai pas lu dans le rapport-. Le succès de la Confluence dépendra en effet très largement de ses facilités d'accès et de déplacements et je m'étonne donc que cette problématique ne figure pas au chapitre des orientations futures ;

- le deuxième sujet qui me tient à cœur est la méthode : ce nouveau mandat nous donne l'occasion de ne pas reproduire les erreurs passées. Vous avez été réélu, monsieur le président, et j'ai moi-même été réélu, certes à une moindre échelle que la vôtre ; il se trouve que je l'ai été sur le territoire de la Confluence. Nous sommes donc tous les deux mandatés par les électeurs pour travailler ensemble sur ce dossier et c'est ce que je vous demande aujourd'hui.

Durant tout le premier mandat, nous avons été associés au développement essentiellement par le biais des séances très formelles du conseil d'administration de la SEM et de la participation aux divers jurys concernant des bâtiments ou des équipements. Vous savez comme moi que la réflexion et les décisions ont lieu bien en amont. Or, ce qui nous intéresse, élu du deuxième arrondissement, c'est précisément de pouvoir participer à la réflexion initiale, c'est de pouvoir enrichir le cahier des charges de notre expertise du terrain, un terrain que nous connaissons mieux que personne, et nous avons commencé à le faire en vous remettant ainsi qu'à votre directeur dans cette opération le fruit de notre réflexion sur les grandes orientations de la ZAC 2. Mais cette contribution reste sans retour à ce jour alors même que notre but n'est pas de travailler seuls dans notre coin ni de voir certains projets repris en catimini, souvent avec un retard préjudiciable au projet.

C'est pourquoi ce projet nous donne l'occasion de vous demander officiellement la création d'un comité de réflexion pour la Confluence, composé de représentants du Grand Lyon, de la ville de Lyon et du deuxième arrondissement. Ces représentants viendront entourer la société Lyon Confluence, l'aider dans ses réflexions, l'accompagner dans ses choix. Tout interlocuteur qualifié pourra venir ponctuellement s'y greffer en fonction des étapes : je pense notamment à l'Agence d'urbanisme, voire l'architecte des bâtiments de France. Ce comité n'a pas de vocation à décider ; certes, nous ne sommes pas dans votre majorité, certes, nous n'avons pas la prétention de prendre les décisions à votre place. En revanche, je crois que nous avons la légitimité, donc le devoir, la volonté et l'expertise pour participer à la réflexion en amont sur ce dossier qui redessine un peu plus d'un tiers de notre territoire, celui du deuxième arrondissement.

Nous voterons pour le rapport que vous nous présentez aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mercibien. Je crois, monsieur Broliquier, que je suis ouvert à toutes propositions, surtout d'ailleurs lorsqu'elles sont en amont et je pense que, lors de la première phase de la ZAC Confluence, j'ai été ouvert à toutes les réflexions.

Il se trouve qu'après, c'est moi qui porte la responsabilité et donc, si les choses ne vont pas, on ne viendra pas dire : "C'est tel ou tel qui effectivement avait porté l'idée", on viendra me dire : "Monsieur Collomb, qu'avez-vous fait ? Est-ce que vous avez réussi à faire un projet, à le faire décoller ou pas ?". Et c'est cela la véritable question.

Je me souviens qu'au début du premier mandat, vous nous disiez que le projet que nous portions était un projet sans ambition, qui n'aboutirait jamais et qui finalement n'attirerait aucun investisseur.

**M. BROLIQUIER** : Je n'ai jamais dit ça.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous ressortirons les interventions que vous avez pu faire en conseil de Communauté. C'était -et je pense que les observateurs peuvent s'en souvenir- la première phase du mandat. Évidemment, le discours s'est adouci au fur et à mesure que le dossier Confluence prenait de la consistance et prenait la dimension que l'on vient de voir tout à l'heure.

En ce qui concerne la deuxième phase, aujourd'hui, nous sommes en phase de discussion et de réflexion, avec vous bien sûr mais également avec les habitants à la fois du deuxième arrondissement mais en même temps de l'agglomération lyonnaise parce que c'est un projet qui concerne toute l'agglomération. Et nous avons quelques temps pour effectivement mener cette discussion, mener cette concertation et pour prendre ensuite les décisions que nous aurons à prendre ensemble. Si vous souhaitez vous y associer, j'en serai, pour ma part, extrêmement ravi. Il n'y a jamais eu aucun ostracisme envers quiconque membre de l'opposition.

Je dois dire que le deuxième arrondissement, c'est sans doute l'arrondissement dans lequel nous avons le plus investi, du fait évidemment du projet Lyon Confluence, dans le dernier mandat. J'en oubliais peut-être un autre, il y en a un dans lequel nous avons investi beaucoup -je regardais quels étaient les chiffres pour préparer la programmation prévisionnelle d'investissement-, c'était le troisième arrondissement dans lequel nous avons investi, je crois, pour le Grand Lyon plus de 30 M€, ce qui nous avait permis de reformater totalement cet arrondissement. Je dois dire que cette voie m'encourage plutôt à continuer à faire en sorte que nous discutons ensemble dans votre légitimité et dans ma légitimité.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE, en remplacement de M. DAVID absent.

**N° 2008-0334 - urbanisme** - Saint Priest - ZAC Berliet - Projet de densification du programme de construction - Ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Lévêque rapporte à la place de monsieur David.

**M. LÉVÊQUE**, rapporteur en remplacement de M. DAVID absent : Avis favorable de la commission sur ce deuxième rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. J'ai deux interventions. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. VURPAS** : Monsieur le président, chers collègues. Je suis content d'intervenir sur la ZAC Berliet. Ce dossier me gêne un petit peu, s'agissant en fait d'une délibération qui va proposer d'augmenter la densité, donc la SHON, a priori sans contrepartie alors que les terrains sont déjà acquis et que nous sommes en cours d'opération.

Le projet de délibération qui nous est soumis ce soir concerne l'ouverture de la concertation préalable à une modification du dossier de création de la ZAC Berliet dans le but de densifier le projet. Ceci appelle de notre part deux remarques, sur le contexte et sur le fond.

Tout d'abord, le contexte actuel de crise de l'immobilier doit être pris en compte. L'aménageur choisi, Neximo 42, est une filiale de Nexity ; celui-ci dépend en grande partie de la Caisse d'épargne, propriétaire de 40 % de son capital, et vient de réviser à la baisse ses prévisions de résultats pour 2008 pour indiquer que son bénéfice net n'excéderait pas 140 M€ alors qu'en mars, l'estimation était de 204 M€ et en juillet de 200 M€. Le groupe vient de geler 129 projets de construction dans notre pays et cette situation semble devoir se confirmer pour l'ensemble du secteur de l'immobilier. Dans ces conditions, il nous semble urgent d'obtenir les garanties nécessaires quant aux capacités de Neximo 42 de tenir ses engagements dans le cadre de la convention ZAC, d'autant plus que les modifications souhaitées visent à densifier le programme et donc à alourdir la charge.

Le Grand Lyon, dans cette période de crise financière et immobilière marquée par un marché plus qu'incertain -on n'y revient pas- doit prendre garde à ne pas engager des projets trop risqués. Il est vrai cependant que l'opération s'avère plutôt confortable pour l'aménageur puisqu'il vend une partie du programme à prix de revient au Grand Lyon ; de ce fait, nous devrions voir des inquiétudes se dissiper de ce côté-ci.

Ensuite, sur le fond de cette modification qui interviendra après la phase de concertation se pose la question de l'ampleur des modifications à apporter et leur nature. Rappelons d'abord ce qu'est la ZAC Berliet : il s'agit d'un projet d'urbanisme créé en janvier 2007 sur une centaine d'hectares cédés par Renault Trucks. Ce site symbolique de l'histoire industrielle et sociale de notre agglomération va trouver une nouvelle vocation : il s'agit d'un projet tourné vers de multiples fonctions ; le logement, l'économie, les loisirs doivent y cohabiter dans un souci environnemental important.

Le cahier des recommandations architecturales et urbaines préconisait de préserver la qualité verte du site. Le projet de densification et d'augmentation de la SHON, passant d'un COS de 0,36 à 0,60, qui nous est soumis permettrait-il de le faire ? En période de crise immobilière et financière, est-il pertinent de développer des projets supplémentaires alors que les perspectives vont s'assombrir pour les entreprises ?

Quant à l'extension des logements, elle doit prendre en compte le problème du pouvoir d'achat de nos concitoyens. Cette extension, sur laquelle portera la concertation, est en fait un projet souhaité par le Grand Lyon. Il s'agit pour les services d'optimiser l'utilisation du foncier à but de développement économique. Une part minime de l'augmentation de SHON concerne le logement.

Il reste néanmoins qu'en cette période de difficultés économiques, s'il est indispensable de dynamiser une agglomération, on peut s'interroger sur les débouchés des nouveaux aménagements à but économique. Il nous semble important, en ces temps difficiles, que l'aménageur soit incité à rester. On peut légitimement

s'interroger sur le bénéficiaire de l'augmentation de la SHON dans la mesure où les terrains ont été vendus à l'opérateur avant cette modification.

La concertation que nous devons décider de lancer ce soir donnera aux riverains l'occasion de rappeler ce qu'ils avaient dû dire lors de leur première concertation, à savoir leur attachement à un projet de taille humaine. De même, le développement de bâtiments utilisant des techniques HQE ainsi que les énergies positives pourraient compenser l'augmentation de la SHON.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste.

**M. THIVILLIER** : Monsieur le président, chers collègues, je vais me permettre deux remarques, quelque peu différentes de celles de mon prédécesseur, au sujet de la ZAC Berliet et de l'ouverture de la concertation préalable que le groupe Communiste et intervention citoyenne soutiendra.

Tout d'abord, l'intérêt de mettre à disposition au cœur de futurs tissus urbains, dans un rapport habitat-travail harmonieux, de nouvelles capacités d'accueil d'activités industrielles et économiques est d'évidence une bonne chose.

Néanmoins, les densifications envisagées aujourd'hui par l'aménageur privé Neximo (possibilité d'occuper jusqu'à 60% des terrains par du bâti) contredisent singulièrement les grands principes édictés au SDAL puis inscrits au PADD du PLU d'agglomération qui visaient à créer un grand V vert dans un concept d'espace d'intérêt paysager pour valoriser l'environnement des entreprises et des sites de développement économique -je cite-. La branche sud du V vert serait ainsi -comme cela semble l'être pour la branche nord avec le Grand stade, avec l'hypercentre commercial, leurs parkings, leurs dessertes, leurs accès- réduite à une simple illustration de la trame verte originale, d'une place importante laissée au végétal que notre agglomération avait pourtant sciemment imaginées pour un étalement urbain intelligemment maîtrisé. Ces objectifs restent majeurs et d'actualité.

Deuxième remarque, il est bel et bon que le tronçon rue du Dauphiné-route d'Heyrieux du boulevard urbain est, le BUE, soit programmé à l'occasion de la ZAC Berliet. Je voudrais simplement pointer du doigt la pusillanimité de notre agglomération qui réalise en pointillé, de temps en temps et dans une lenteur excessive -sur plusieurs décennies, faut-il le rappeler ?-, un aménagement pourtant essentiel au développement économique des communes de l'est de Lyon.

Nous disons qu'il y a nécessité et même urgence à mettre en œuvre la continuité du BUE depuis Vénissieux -400 mètres mis en chantier seulement en 2009-, franchissant les voies ferrées, desservant la plate-forme multimodale de Vénissieux-Saint Priest puis irriguant Saint Priest, Bron jusqu'à Vaulx en Velin, en raccordant les bouts épars déjà réalisés en tout ou en partie. Il y a là un véritable enjeu de développement, de bouclage circulaire des communes de l'est par un vrai boulevard urbain enfin digne de ce nom dont nous proposons qu'il soit inscrit comme un des investissements essentiels dans notre futur plan de mandat communautaire.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Simplement pour souligner un point : tout à l'heure, on parlait d'équilibre des ZAC. Je veux dire qu'il est clair que si j'ai dit que les ZAC étaient un outil de développement intéressant, on va peut-être être obligés de réfléchir, dans ces prochaines années, sur leur densité. Nous



connaissions tous dans l'assemblée un certain nombre de ZAC qui avaient été réalisées ; on peut dire que la densité était assez faible. Si, effectivement, les projets de ZAC sont pour réaliser de grands espaces publics, il ne faut pas s'inquiéter après qu'il y ait un certain nombre de déficits.

Aujourd'hui donc, sur la ZAC Berliet, le PLU prévoit une possibilité d'une emprise au sol de 0,60. Nous en sommes aujourd'hui à 0,30. Je dois dire qu'il y a encore un petit peu de marge et que l'on n'en est pas au surbooking de la ZAC.

Je tiens à rassurer l'intervenant de tout à l'heure, notre collègue centriste : si effectivement on densifie, cela veut dire que l'on va renégocier par avenant le prix de vente pour la communauté urbaine de Lyon. Donc ce sera permettre de développer cette ZAC qui, avec la crise, risque effectivement d'être parmi les projets que vous citez et qui ont été abandonnés -pas dans l'actualité, mais cela pourrait être un projet abandonné- mais qui permettrait en même temps de faire en sorte que le déficit de ZAC soit moins important pour le Grand Lyon.

Donc je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Centriste et démocrate.

Adopté.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE en remplacement de M. DAVID absent.

---

**N° 2008-0338 - urbanisme** - Saint Priest - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Thivillier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0338. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

**M. THIVILLIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI** : Monsieur le président, chers collègues, la ville de Saint Priest se veut exemplaire dans la lutte contre l'exclusion et la précarité et souhaite mettre les moyens nécessaires pour améliorer la vie quotidienne de ses citoyens les plus humbles. Cette commune de l'est Lyonnais regroupe des familles populaires dans des quartiers où, plus que jamais, nous devons développer des services de proximité et le renforcement du lien social, dans un contexte de crise financière qui laisse déjà des traces parmi les travailleurs et les familles modestes.

C'est dans cet esprit de lutte contre les inégalités sociales que fut signé l'accord-cadre de 2001 relatif aux secteurs d'habitat social du bailleur public communautaire Porte des Alpes Habitat, visant à expérimenter des actions innovantes et productrices de liens sociaux comme les fêtes de quartiers, les actions de lutte contre la toxicomanie, l'hébergement collectif, les appels à projets pour un accès à la culture et à l'innovation sociale.

Pourtant, alors que des projets de rénovation urbaine se multiplient, que le ministre de l'Ecologie et de l'Aménagement du territoire lance son contrat de cohésion sociale et encourage

les investissements lourds, la ministre de l'Intérieur diminue les moyens des municipalités engagées dans cette démarche.

Créée en 1991, la DSU (dotation de solidarité urbaine) vise à réduire les inégalités entre villes riches et pauvres en améliorant les conditions de vie dans les communes urbaines dont les ressources sont insuffisantes par rapport à leurs charges. De nombreuses communes de notre agglomération sont touchées par une tentative de radiation, ce qui risque de pousser les communes soit à réduire leurs investissements ou le niveau des services publics -déjà bien assez attaqués-, soit à augmenter leur pression fiscale.

Les élus locaux de tous bords politiques n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour répondre à la satisfaction des besoins vitaux de la majorité de leur population. Nous, élus, nous devons faire face et serrer les rangs pour pouvoir avoir la force de nous dresser contre la politique rétrograde du gouvernement Fillon ; c'est ce que j'appellerai "l'unité d'action".

Dans ce contexte de crise où, plus que jamais, il est temps de prendre en compte que Liberté-Egalité-Fraternité et solidarité sont plus que des mots mais des principes, dans ce contexte où nos politiques publiques doivent renforcer la cohésion sociale et la République dans les quartiers les plus défavorisés, voici que l'Etat, en changeant les règles, essaye de changer les critères de répartition, sème le trouble auprès de nos équipes de contrats de ville dont l'investissement humain n'est plus à démontrer. On se souvient tous des discours annonçant en grande pompe un "plan Marshall des banlieues", un discours lénifiant qui reste vide.

Alors, aujourd'hui, nous avons vu dans la presse qu'une élue de l'agglomération lyonnaise, en l'occurrence madame le maire de Bron, a appelé à la vigilance. Nous appelons aussi à la vigilance et à la résistance ! Et nous devons ne pas nous avouer vaincus.

Dans ce sens, le groupe Communiste et intervention citoyenne ne peut que se féliciter de la participation du Grand Lyon dans notre objectif de service aux habitants pour le maintien d'un niveau de vie acceptable pour tous. Faut-il que l'Etat nous entende ou nous écoute ! Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets donc le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. THIVILLIER.

---

**N° 2008-0316 - finances, institutions et ressources** - SEM Cité internationale - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2008-0317 - finances, institutions et ressources** - Sogely - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2008-0318 - finances, institutions et ressources** - SEM Lyon Confluence - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2008-0319 - finances, institutions et ressources** - SERL - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2008-0320 - finances, institutions et ressources** - SAIEM Vaulx en Velin - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2008-0321 - finances, institutions et ressources** - SEM Lyon Parc Auto - Exercice 2007 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai oublié monsieur Corazzol avec le rapport numéro 2008-0315, nous y viendrons après.

Madame la vice-présidente Pédrini rapporte les dossiers numéros 2008-0316 à 2008-0321.

**Mme la vice-présidente PÉDRINI**, rapporteur : Mes chers collègues, cette présentation répond à l'obligation légale de présenter à l'assemblée délibérante le rapport des administrateurs au sein des sociétés d'économie mixte (SEM) dont la collectivité est actionnaire.

Je vais me permettre d'être très synthétique dans ce rappel des résultats de gestion de l'exercice 2007 car je ne doute pas un instant que vous ayez pris soigneusement connaissance des deux cent vingt pages du document qui vous a été transmis en annexe des délibérations présentées ce soir. Je vais donc vous présenter en quelques flashes les éléments principaux de la gestion de ces structures.

D'abord un petit panorama des six SEM dont le Grand Lyon est actionnaire : au 31 décembre 2007, la Communauté urbaine était actionnaire de six sociétés d'économie mixte aux côtés de partenaires publics et privés, essentiellement des banques. La Communauté urbaine détient en parts sociales : 26,25 % de la SEM Lyon Confluence, 34 % de la SEM Cité internationale, 25 % de la SERL, 30 % de la SAIEM de Vaulx en Velin, 31 % de Lyon Parc Auto et 51 % de la Sogely. La part de capital investi atteint un peu plus de 4 M€ sur un montant global de capital de 14 M€. La représentation du Grand Lyon dans ces sociétés est assurée par 26 conseillers communautaires.

Le profil de ces six SEM :

- trois ont une activité d'aménagement : Lyon Confluence et Cité internationale sont des SEM dédiées à la réalisation de grands projets d'agglomération. La SERL est une structure généraliste réalisant des projets de taille et de nature variables pour le compte de donneurs d'ordres publics dont le Grand Lyon et parfois de maîtres d'ouvrages privés ;

- deux autres sont des sociétés à vocation d'investissement et de gestion : Lyon Parc Auto qui construit et gère des ouvrages souterrains de parking dans le cadre de délégations de service public mais exploite également des places de stationnement en surface de voirie dans le cadre de contrats de prestations de service pour les villes. La société anonyme immobilière de Vaulx en Velin qui a construit le bâtiment loué à l'enseigne commerciale Casino sur le centre-ville de la commune ; cette structure est une réponse au manque d'initiative privée qui avait été constaté dès 1996 ;

- la dernière SEM, la Sogely (Société de gestion du marché d'intérêt national de Lyon) est chargée d'exploiter le site dédié au marché du négoce des fruits, légumes et fleurs coupées.

Nous les reprenons une par une.

Nous commençons par la SEM Lyon Confluence. Chargée de l'aménagement du site de Lyon Confluence, l'activité de la SEM a porté principalement sur la poursuite opérationnelle de la première phase, dont notamment la réalisation des travaux de la darse et des premiers travaux des promoteurs autour de la place nautique, ainsi que sur la consolidation des commercialisations antérieures par la signature des actes de vente avec Unibail, Eiffage, Marnand et Apollonia, puis sur le lancement de la commercialisation pour une production de 200 logements sociaux et intermédiaires et sur l'engagement des études de la deuxième phase.

La SEM Lyon Confluence a des éléments financiers significatifs qui peuvent se résumer par une progression des produits perçus par la société sur un niveau comparable à ses charges, soit 6,5 % d'augmentation, les charges progressant du fait des coûts salariaux liés aux recrutements utiles qui portent l'effectif de 14 à 17 salariés. Concernant les produits, il paraît utile d'indiquer que la rémunération perçue en qualité d'aménageur totalise 1,650 M€ soit, par comparaison à l'investissement réalisé, un taux moyen d'intervention de 5,8 %. Le résultat net de la société poursuit sa progression pour atteindre 31 600 €.

L'activité de la SEM Cité Internationale, chargée de la réalisation de la ZAC du même nom, s'est portée principalement sur des fins d'opérations car le contrat de concession s'est terminé le 18 janvier 2008. A titre d'exemple, la SEM a procédé aux derniers aménagements du programme des équipements publics ainsi qu'aux remises d'ouvrages de la partie amont ; sont concernés : les espaces publics, la signalétique, le jalonnement et les différents contrôles d'accès du site par rapport à la circulation des véhicules automobiles. Elle a, de plus, assuré la mission de préfigurer la gestion future du site, y compris sa sécurisation liée aux usages du Centre des congrès lors des manifestations sensibles.

Concernant la situation financière de la SEM de la Cité internationale, les éléments significatifs à signaler sont les suivants : les produits sont en baisse par rapport à 2006 comme le sont également les charges. Cette baisse s'explique par celle de l'activité liée à la fin de la concession. Les produits sont presque exclusivement constitués de la rémunération de l'aménageur pour 568 000 €. Au global, la SEM réalise un exercice, pour la deuxième année, légèrement déficitaire de 41 000 €, dans la lignée du résultat 2006 qui était de moins 51 000 €. De ce fait, les fonds propres de la société sont en baisse du même montant mais restent positifs à 363 000 €.

Pour la SERL, SEM multi-opérations, l'année 2007 a été une année historique avec 122 M€ de dépenses d'investissement grâce à une conjoncture commerciale à son apogée, tant en activités qu'en matière de logements : 38 hectares et 216 000 mètres carrés hors œuvre à construire, tous produits confondus (logements, activités économiques, etc.) grâce à la poursuite de grands projets communautaires (ZAC du Bon Lait, la Duchère, Gaulnes, Fraternité et Carré de Soie). Elle a pu enregistrer, courant 2007, douze nouveaux contrats pour un total d'investissements de 40 M€, générant ainsi une rémunération de la société de 2,5 M€. Le Grand Lyon reste encore une fois le donneur d'ordre principal avec 61 M€ d'investissements réalisés en 2007, soit 50 % des opérations.

Pour les éléments financiers, la SERL a enregistré des produits d'exploitation en forte hausse, de 14 %, et qui dépassent pour la première fois les 10 M€, dont un chiffre d'affaires opérationnel correspondant à sa rémunération d'aménageur de 8,861 M€ en progression de plus de 9 % soit, par comparaison aux investissements réalisés, un taux moyen d'intervention

de 7,2 %. Les charges d'exploitation augmentent modérément, de l'ordre de 4 %. Le poste principal "personnel" connaît une hausse de 2 % avec une variation de + 2,7 % équivalents temps plein supplémentaires, illustrant une bonne maîtrise des charges salariales. De ce fait, le résultat net de la société est en forte augmentation avec 540 000 €.

En ce qui concerne Lyon Parc Auto, la SEM exploite le stationnement en ouvrages souterrains et voirie. Le stationnement en ouvrages est constitué de délégations de services publics, vingt-cinq avec le Grand Lyon, une avec l'Etat, une avec la société des aéroports et d'ouvrages en compte propre avec trois parcs en fonctionnement. Le stationnement en voirie fait l'objet de marchés de prestations de services avec les villes. Au niveau de l'activité, il s'agit de 40 000 places gérées au 31 décembre 2007, dont 17 680 places en ouvrages auxquelles s'ajoutent 22 350 places en voirie, 96 % étant situés sur la ville de Lyon.

En terme d'utilisation des parcs, leur fréquentation, bien qu'inférieure aux prévisions, est en légère augmentation de 3 % et a atteint 6 750 000 passages. Cette augmentation provient essentiellement de la fréquentation des nouveaux parcs ouverts en 2006 et 2007, les parcs anciens ouverts avant l'année 2005 ayant, par contre, généré une légère baisse de 1 %.

A signaler sur l'exercice l'ouverture de deux nouveaux parcs de stationnement, le Gros Caillou en délégation de service public et Grolée en parc privé. L'activité de construction a été soutenue avec un volume d'investissement de 30 M€.

Pour les données financières de LPA, il est utile de relever un chiffre d'affaires en progression de 4,7 %. Un résultat de 2,300 M€ dont 500 000 € ont été mis en distribution entre les actionnaires, près de 32 % revenant au Grand Lyon. Dans le cadre des contrats de délégation de service public, le Grand Lyon a par ailleurs perçu un montant de redevance en hausse de 17 % pour atteindre 5 M€.

En ce qui concerne la Sogely, celle-ci a enregistré une baisse de son activité d'exploitation sur le site de Perrache qui se manifeste par un recul des indicateurs. Le taux d'occupation des locaux a baissé à 81 % -pour mémoire, 86 % en 2006- en raison du départ de plusieurs opérateurs, grossistes du secteur des fruits et légumes. Le nombre d'entrées générées par les acteurs est en diminution de pratiquement 9 % mais je vous rappelle que le marché d'intérêt national de Perrache, exploité par la Sogely, est déclassé depuis le 1<sup>er</sup> août 2008 et que son déménagement à Corbas, dans un cadre de marché privé de gros, est prévu pour le 5 janvier 2009.

Pour les résultats financiers, il convient de constater un quasi-maintien du chiffre d'affaires, une hausse significative des produits liée notamment aux intérêts des placements des fonds propres et provisions et des charges liées notamment au plan de formation ainsi qu'à des indemnités de départ. Au final, un résultat net en forte progression, à hauteur de 92 000 €.

La SAIEM de Vaulx en Velin est une petite structure créée entre le Grand Lyon, la ville de Vaulx en Velin, la Caisse des dépôts et la Caisse d'Epargne. Elle est chargée de l'investissement et du portage immobilier d'une surface commerciale de 3 000 mètres carrés dont 1 700 mètres carrés de surface commerciale. La SAIEM a consenti à l'enseigne Casino un nouveau bail commercial à compter du 7 mai 2006, le bail initial étant arrivé à expiration.

Le loyer assis sur le chiffre d'affaires de l'enseigne commerciale a progressé de 8,25 % et atteint 122 000 €. Compte tenu des autres produits, charges locatives et remboursements partiels

de la taxe foncière, le total des produits s'élève à 175 500 € permettant désormais de couvrir les charges d'exploitation qui s'élèvent à 150 500 €. Cette situation conduit donc à un équilibre d'exploitation pour la deuxième année ; il s'élève à 25 000 €. Mais après les huit premières années d'exploitation déficitaire, la perte cumulée se réduit maintenant à 277 000 €.

En conclusion, nous pouvons dire qu'à ce jour, il n'y a pas de situation financière préoccupante dans ces structures mais, bien entendu, elles exigent une vigilance constante du fait des risques permanents qui existent sur les opérations en cours et de l'incertitude du contexte économique actuel.

La SEM Lyon Confluence, qui a été transformée début 2008 en société publique locale d'aménagement, transfère de ce fait la totalité du risque opérationnel et financier sur le Grand Lyon, actionnaire à 90 % de la structure.

La SEM de la Cité internationale est en fin de vie. Le protocole de liquidation de la ZAC a été approuvé fin 2007 ; la liquidation de la société sera effective fin 2008 et devrait faire ressortir un léger excédent d'exploitation à distribuer entre les actionnaires. La SERL connaît un carnet de commandes encore bien fourni en 2008. Cependant, l'évolution du contexte juridique sur l'obligation de mise en concurrence pose quelques incertitudes quant au plan de charges des prochaines années. Il présente, de ce fait, un risque de régression dans le cas où le résultat des consultations du donneur d'ordres Grand Lyon ne serait pas favorable à la SEM. La dégradation récente du contexte économique et notamment immobilier contribue à confirmer ces craintes.

Au niveau des perspectives, Lyon Parc Auto, dont la dette s'est élevée à 138 M€ à la fin 2007, termine en 2008 le programme important de construction de parcs qui lui a été attribué alors que la montée en puissance de la fréquentation des parcs livrés en 2006 et 2007 est en retrait sur les prévisions. La société devrait connaître deux à trois exercices déficitaires que ses réserves antérieures permettront d'assumer : 30 M€ de capitaux propres.

La Sogely doit être liquidée en 2009 et présentera des excédents du fait des réserves antérieures et des provisions. La structure juridique de portage de l'exploitation du marché privé de gros à Corbas devrait être soit un GIE, soit une association syndicale libre.

La SAIEM de Vaulx en Velin qui a vocation à rester une structure provisoire et dont l'exploitation est désormais équilibrée est en attente des résultats d'une consultation pour la cession de son actif immobilier à un investisseur.

Voilà, monsieur le président, j'en ai terminé.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, madame Pédrini. Donc trois minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

**M. le vice-président VESCO :** Merci, monsieur le président. J'interviendrai sur la société LPA en tant qu'administrateur et en tant que vice-président en charge d'Autolib' qui est devenu une nouvelle compétence, un nouveau métier de LPA et qui, même si cela ne transparaît pas sur ses comptes, commence à faire évoluer sa culture interne d'entreprise. L'idée c'est de revenir sur l'expérimentation ; je maintiens ce terme puisque l'on est sur 70 voitures essence qui sont une expérimentation intéressante d'Autolib' qui apparaît aujourd'hui comme un projet phare dont tout le monde se saisit, tous les opérateurs de mobilité urbaine, qu'ils soient stationneurs, transporteurs publics, privés tels Veolia, Transdev.

Je rappelle que Veolia a racheté Mobizen qui est une des deux sociétés d'autopartage parisiennes. Caisse-Commune a été rachetée par Transdev, filiale de la Caisse des dépôts et consignations. Ça, c'est la revue de presse de cinq centimètres d'épaisseur sur la voiture électrique de la semaine dernière et vous avez vu, puisque même Ségolène Royale fait de l'auto électrique, que tout le monde s'en saisit définitivement, y compris le Président de la République qui a dit, au Mondial de l'auto, que le XXI<sup>ème</sup> siècle sera le siècle de la fin du pétrole et qui verra donc la fin de la voiture telle que nous la connaissons.

Aujourd'hui, nous avons à Lyon l'avantage d'avoir le nom qui a été déposé par LPA, d'avoir cette expérimentation innovante et pionnière. Là où je suis plus inquiet, inquiétude dont je voulais me faire le témoin aujourd'hui, c'est de voir que des conseils d'administration de LPA sont consacrés non seulement à Autolib -ce qui est une bonne chose- mais à protéger ce modèle de développement de l'autopartage qui, aux yeux de tous, n'est pas le modèle d'avenir.

Le modèle d'avenir c'est ce que l'on appelle le "Oneway" ; "oneway", en Français, c'est l'aller simple, c'est quand on a la possibilité de prendre un véhicule au plus proche de son point de départ et de le remettre au plus proche de son point d'arrivée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec Autolib puisqu'il faut remettre le véhicule là où on l'a pris. Or, il se trouve que le Oneway -c'est là où ça décolle, c'est là où ça explose- est une technique qui apparaît comme l'innovation urbaine la plus importante de ces dernières années, c'est ce qui a permis de faire crédibiliser Vélo'v et Véli'b et qui évidemment permet à des maires de grandes villes -que je ne citerai pas ici- d'annoncer à peu près toutes les semaines, dans la presse, leur système d'Autolib sur le même mode, avec un système d'information qui permet, dès le départ, d'annoncer où la voiture sera remise, qui permet à la fois de gérer le système pour voir s'il y a une place ou pas et surtout de réserver la place.

Voilà, aujourd'hui, le système qui est contrebattu par la direction de LPA et son président à des fins que je ne souhaite pas soupçonner mais, en tout état de cause, il y a une chose qui est sûre, c'est qu'Autolib est une politique d'agglomération, qu'elle doit être gérée au niveau de l'agglomération ou elle ne sera pas. Et la vocation des SEM est d'accompagner la politique du Grand Lyon et non pas de s'en saisir et d'en décider, fut-ce en conseil d'administration. Au dernier conseil, on a distribué un document qui démonte le Oneway pour montrer que c'est mauvais et que si Vélo'v avait développé l'usage du vélo en ville, il ne fallait pas que ce soit le cas pour Autolib dont le but était de réduire la place de la voiture en ville.

Je voudrais tout de même rappeler que si l'on croit qu'il n'y aura plus d'automobile en ville, évidemment, on se trompe. Les prévisionnistes, quand on lit la presse un petit peu et quand on suit les colloques nationaux et internationaux, nous disent qu'effectivement, elle sera électrique, qu'elle sera moins topophage, c'est-à-dire en moindre nombre, plus petite et partagée -ce qui est important : l'effet de levier du partage c'est effectivement ce Oneway-, qu'elle sera électrique à zéro émission, silencieuse et non polluante -et imaginons les rues de nos villes avec même un quart du trafic électrique voire la moitié-, ce qui permettrait largement de réduire la question de l'étalement urbain.

Voilà donc ce que je voulais dire à ce sujet, de veiller aujourd'hui à préparer -et c'est ce que je proposerai au président du Grand Lyon, qui est le mieux placé pour présenter au vote de cette assemblée les politiques d'agglomération ; c'est d'abord le bon fonctionnement démocratique de nos institutions- mais surtout de veiller à "sucrer notre crayon" pour préparer un appel d'offres

en 2009, qui sera précédé d'un cahier des charges -il faudra bien une année pour le cahier des charges plus l'appel d'offres-, pour éventuellement une mise en œuvre en 2010. C'est ce qui est prévu dans d'autres villes. Il ne faudrait pas que nous perdions notre avance, il faut que nous restions les premiers, c'est encore possible de le faire. Tous les jours, dans la presse, que ce soit les alliances Renault-EDF ou Smart-RWE (l'EDF allemand) se font jour pour annoncer des consortiums entre des électriciens et des fabricants de véhicules.

Voilà ce que je voulais dire, à l'heure où la SNCF annonce elle-même son intention d'être opérateur de taxi électrique à Paris, c'est dire combien les choses vont vite !

Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

**Mme VESSILLER :** Monsieur le président, chers collègues, à notre tour de donner nos observations sur le rapport de Lyon Parc Auto, quelques remarques qui ont des incidences sur le plan financier et qui doivent nous interpeller sur nos choix en matière de politique de déplacements.

Nous observons en 2007 la même évolution qu'en 2006. Comme l'avait déjà remarqué notre groupe l'an passé, c'est la fin du règne de la voiture en ville puisque la hausse de la fréquentation globale des parcs de Lyon Parc Auto n'est due qu'à la mise en service de nouveaux parcs, en l'occurrence, en 2007, ceux du Gros Caillou et de Grolée avec 690 places. Mais si l'on considère l'ensemble des parcs à périmètre constant de 2006, c'est-à-dire sans les parcs nouveaux ouverts en 2007, ce sont 33 000 passages de moins qui ont été enregistrés en 2007 par rapport à 2006 dans les vingt-deux parcs de l'agglomération. Comme l'an passé, le parc de la Part-Dieu connaît une baisse de la fréquentation et le rapport indique clairement que la fréquentation horaire, c'est-à-dire par les usagers non abonnés, a été inférieure aux prévisions -comme l'a rappelé notre collègue Michèle Pédrini- et même inférieure de 13 %.

Cette évolution, qui ne peut que collectivement nous réjouir car elle traduit une baisse de la voiture pour venir en ville, est cohérente avec les objectifs que nous avons dans le plan de déplacements urbains.

Ces chiffres montrent également que non seulement nous n'avons pas besoin d'investir dans de nouveaux parkings mais, de plus, que LPA aura de moins en moins de moyens pour le faire puisque ses bénéfices baissent ainsi que sa capacité d'autofinancement. Si l'heure ne doit plus être à la création de nouveaux parkings, l'avenir de Lyon Parc Auto est à rechercher dans les nouvelles formes de mobilités telles que l'autopartage, comme vient de le développer longuement notre collègue Gilles Vesco avec le succès grandissant d'Autolib. Ce dispositif, soutenu pour démarrer par quelques élus Verts à Lyon et à Villeurbanne, est maintenant devenu un service à part entière, en plein développement et nous nous en félicitons. De même, LPA pourrait développer de nouveaux services aux vélos, comme des vélos-stations ou des stationnements sécurisés dans l'ensemble de ses parcs.

Plus globalement, ces évolutions de baisse de l'usage de la voiture qui se confirment sur plusieurs années consécutives doivent nous conduire à avoir une ligne claire de renoncement à tout investissement lourd, non seulement en matière de parcs de stationnement mais aussi de nouvelles grandes voiries, par exemple le tronçon ouest du périphérique.

Je vous remercie, chers collègues.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. On rendra les arbitrages. Nous sommes les rois de la synthèse, donc on arrivera à la trouver là-aussi, je l'espère.

Simplement un mot pour rappeler qu'Autolib est une marque déposée qui appartient à LPA, donc va rendre une fois de plus à Lyon ce qui appartient à Lyon.

Je mets ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

**N° 2008-0315 - finances, institutions et ressources - Exercice 2008 - Budgets principal et annexes des eaux et de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Tout à l'heure, j'ai oublié monsieur Corazzol qui nous présente le rapport 2008-0315.

**M. CORAZZOL,** rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération relatif à une admission en non-valeur de créances. Ce projet a fait l'objet d'une modification demandée en commission. Je vous lis donc la note pour le rapporteur : il convient d'ajouter, à la fin du paragraphe commençant par "*Au budget principal*", "**une action en remboursement sera recherchée à l'encontre du repreneur**".

Vu cette modification, la commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Mouvement démocrate.

**M. RUDIGOZ :** Merci, monsieur le président. Je ne vais pas faire très long car monsieur Corazzol a répondu à une question que j'avais posée en commission des finances. Déjà, monsieur le vice-président Darne avait dit que l'on pourrait aller dans ce sens-là.

C'est vrai que l'on était un petit peu surpris en commission des finances de voir qu'un groupe comme Péchiney-Ugine-Kuhlman, qui nous était redevable d'une somme de 836 000 € et avait été condamné à payer cette somme par la cour d'appel de Versailles en 2004, se retrouvait en situation de non-recouvrement parce que, maintenant, le groupe Péchiney-Ugine-Kuhlman n'est plus une société sous ce nom-là. Elle a eu effectivement quelques difficultés il y a quelques années. Elle a néanmoins été rachetée, je crois savoir en 2003, par le groupe canadien Alcan, un grand groupe de l'alumine qui a réalisé un chiffre d'affaires en 2007 de plus de 20 milliards d'euros, c'est-à-dire dix fois notre budget. Donc, sur une somme de 836 000 €, ce qui est tout de même peu pour un tel groupe, on ne comprenait pas vraiment que l'on ne puisse pas aller jusqu'au bout des procédures juridiques à leur encontre.

Donc monsieur Corazzol et monsieur Darne ont répondu à ma question et nous voterons ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. JOLY :** Oui, monsieur le président, même situation que pour nos collègues, simplement pour dire qu'il nous semble essentiel, à cette occasion, de donner un signe fort à l'ensemble de nos partenaires industriels. Le Grand Lyon n'a en effet, à notre avis, pas vocation à réparer les erreurs en prenant sur ses propres deniers. Le développement durable, préoccupation majeure de notre temps, doit être partagé par tous et nous souhaitons rappeler notre attachement à la gestion rigoureuse des finances de notre assemblée, ce qui appellera donc à l'avenir une plus grande vigilance de la part des services sur ces problèmes.

Malgré la note au rapporteur, un certain nombre de membres de notre groupe ne prendra pas position sur cette admission en non-valeur et donc s'abstiendra sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Oui, monsieur Darne.

**M. le vice-président DARNE :** Vous mettez en cause les services. Après vérifications, il n'y a pas de faute des services, donc je souhaite que vous le preniez en compte dans l'expression de votre vote.

Après notre séance en commission, j'ai demandé que l'on me sorte l'historique de ce dossier qui trouve son origine en 1986, puis toute une série d'opérations où les services ont été normalement diligents. Mais c'était bien sûr très compliqué puisque la société était en liquidation de biens. Donc il a fallu deux actions dont une en appel pour que la créance soit ensuite transmise à notre comptable, qui nous a informés du non-paiement récemment. Nos services ont donc travaillé tout à fait normalement. Je peux vous garantir tout cela en tout cas et, s'il y a besoin, je vous donnerai l'historique qui montre qu'il n'y a pas de faute de nos collaborateurs. Cela ne nous empêche pas évidemment de procéder à ce qui a été dit tout à l'heure, d'intervenir auprès de la société mais on n'a pas commis d'erreur administrative.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, donc, je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (en partie) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstentions : MM. Augoyard, Geourjon, Gillet, Joly, Vurpas (groupe Centriste et démocrate).

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**N° 2008-0302 - déplacements et voirie - Charbonnières les Bains - Dardilly - Ecully - Francheville - La Tour de Salvagny - Tassin la Demi Lune - Lyon 5° - Lyon 2° - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Conventions de participation financière de la Communauté urbaine aux travaux de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (Saint Paul-Lozanne-Sain Bel-Brignais), de raccordement de Givors et de réaménagement des voies J et K au terminus de la gare de Lyon Perrache - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0302. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

**M. IMBERT A.,** rapporteur : Avis favorable pour ce rapport qui est lié au projet REAL et qui concerne une convention de participation financière de notre Communauté aux travaux de modernisation

des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais, c'est-à-dire de Saint Paul-Lozanne-Saint-Bel-Brignais, de raccordement de Givors et de réaménagement des voies J et K au terminus de Lyon Perrache. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Donc je donne la parole au groupe Mouvement démocrate.

**M. le vice-président VESCO** : Il se dit qu'une grande agglomération compétitive doit avoir son RER, être reliée par rail à son aéroport et avoir son périphérique. Même si la dernière proposition semble plus ouverte au débat, les deux premières sont désormais sur les rails.

Ce rapport est simplement l'occasion pour nous de rappeler que la mobilité urbaine ce n'est pas seulement les vecteurs ou les modes de déplacements eux-mêmes mais aussi ce qui se passe dans les interstices, c'est-à-dire entre les modes, c'est-à-dire la manière de les connecter, de les articuler, de les mettre en interface, de les rendre compatibles et polyvalents, notamment avec le tram train. Donc c'est le fameux trépied : cohabitation de l'espace public, renforcement des intermodalités (notamment grâce à l'interface monétique) et information multimodale dont les sociologues spécialisés disent que c'est 50 % des déplacements.

C'est aussi l'occasion de rappeler qu'il ne faut pas oublier pour autant la réouverture de certaines lignes. Je pense à Trévoux-Sathonay qui peut être, par ailleurs, connectée à la ligne C2 arrivant à Rillieux la Pape et le renforcement des parkings-relais, essentiels dans le filtrage des 400 000 véhicules/jour qui entrent dans l'agglomération et dans lesquels il faudra bien introduire de nouveaux services comme la location longue durée de vélos ou l'Autolib électrique, dont vous avez compris que c'est à nos yeux un pléonasme.

Dans les années qui viennent, ce REAL c'est une manière de redonner de la fluidité et de redonner un sentiment de liberté à l'heure où les trajets se personnalisent, s'individualisent et je pense notamment aux seniors qui souhaitent accéder -même s'ils souhaitent passer leur retraite en dehors des centres-villes, c'est notre lot commun qui cause d'ailleurs l'étalement urbain- à des transports en toute liberté -eux qui en ont eu cette culture, d'ailleurs- ; il y a 800 000 personnes qui accèdent à la retraite chaque année et qui progressivement vont lâcher pour des raisons de confort physique ou budgétaires, l'usage de l'automobile et ils seront en première ligne pour retrouver ce sentiment de liberté qui ne doit plus être associé à l'automobile.

Merci bien.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Radical de gauche.

**Mme BENELKADI** : Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain est favorable à ce rapport qui est une réponse concrète à une volonté politique affichée de développer l'intermodalité à l'échelle de l'aire urbaine lyonnaise.

Il s'agit tout d'abord d'un projet ambitieux de par sa dimension territoriale, avec la référence à l'aire métropolitaine de Lyon, qui s'intègre totalement dans le schéma régional des transports confirmé il y a peu par la région Rhône-Alpes.

Ce projet REAL a fait également l'objet d'une large concertation avec différentes collectivités et différentes structures publiques, au-delà des clivages politiques et dans le souci d'améliorer la desserte des transports en commun. C'est aussi pour porter une ambition forte pour l'intégration des réseaux de transports

collectifs, à une époque où notre agglomération vit de plus en plus mal les encombrements automobiles et les difficultés d'accès à notre agglomération.

Que ce soit avec le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais ou le nouveau rôle donné, dans l'avenir, à la gare Saint Paul avec, pourquoi pas -et notre groupe le souhaite-, une desserte fluviale de cette gare jusqu'au quartier Confluence, que ce soit avec le protocole d'intention de la desserte périurbaine Lyon Givors, que ce soit avec la modernisation de l'axe ferroviaire Lyon-Bourg en Bresse ou encore Lyon-Ambérieu, que ce soit la poursuite des améliorations de réseaux de et vers la région stéphanoise, car le périmètre de REAL intègre 80 gares et 11 axes ferroviaires, pour que la voiture ne soit pas l'unique moyen d'échanges entre le Grand Lyon et les pôles urbains qui l'entourent, il était donc important d'avoir un plan ambitieux et concret. REAL répond à cette attente.

Il faut aussi saluer l'excellent travail de la région Rhône-Alpes qui, avec la mise en place de la carte OÙRA, titre de transport unifié, va dans le bon sens et qui, grâce à l'investissement décidé, nous permet de valider les différents objectifs rappelés dans ce rapport.

Le projet REAL est un projet exemplaire qui mérite vraiment notre soutien.

En vous remerciant.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

**Mme CHEVALLIER** : Monsieur le président, mesdames et messieurs, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui contribue à l'avancée du projet du Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise dénommé "REAL" et nous nous en félicitons. C'est un projet très important pour offrir aux habitants de l'aire métropolitaine une alternative crédible à la voiture pour les déplacements, cela dans un contexte d'allongement des déplacements quotidiens. Il répond aux objectifs de l'Agenda 21 de développer des déplacements urbains respectueux de l'environnement et, en particulier, de développer l'intermodalité des transports publics à l'échelle métropolitaine.

Les améliorations proposées dans cette délibération vont permettre d'améliorer la desserte de Givors ainsi que la liaison Saint Etienne-Givors-Lyon.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il faudra bien prendre en compte la question du traitement des nuisances sonores pour les riverains dans un secteur aussi urbanisé.

Nous en profitons pour rappeler notre proposition d'une liaison par câble entre Givors ville et le plateau de Montrond qui permettrait aux nombreux habitants du plateau d'aller à la gare de Givors en utilisant un mode de transport collectif, ce qui serait un exemple original d'intermodalité de transports collectifs. Nous proposons d'ailleurs de travailler avec vos services sur ce sujet.

Enfin, nous profitons de cette délibération pour aborder la question de l'arrivée des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais à la gare Saint Paul. La fréquentation attendue à l'horizon 2012 -qui est tout de même assez proche- pour cette gare est de 17 000 personnes par jour, une fois le projet REAL en fonctionnement. Il y a, pour nous, nécessité de s'engager rapidement dans la mise en place d'une liaison forte et rapide entre la gare Saint Paul et la Part-Dieu via la Presqu'île de Lyon pour ce même horizon. La ligne C3 actuelle ne peut être une réponse suffisante à cet enjeu.

Il faut que nous ayons en tête l'augmentation du prix du pétrole, la crise dans laquelle nous sommes et dont on ne connaît pas

encore toutes les conséquences sur le pouvoir d'achat. Ceux qui, parmi vous, utilisent les transports en commun voient une augmentation réelle du nombre de voyageurs depuis cette rentrée. Il va nous falloir répondre à cette situation et décider d'investissements dans les transports collectifs certainement plus importants que dans le passé pour le prochain mandat.

Nous voterons bien entendu pour ce rapport. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Centriste.

**M. GEOURJON** : Monsieur le président, mes chers collègues, par la présente délibération, le Grand Lyon souhaite concrétiser son engagement dans le soutien de l'axe ferroviaire de l'ouest lyonnais et du projet structurant de REAL.

Il s'agit d'un enjeu essentiel pour l'avenir de notre agglomération. Face aux défis du développement durable et de l'étalement urbain, notre responsabilité est de permettre aux populations de se déplacer facilement en diminuant les coûts financiers et environnementaux de ces déplacements. En cela, les transports collectifs, notamment par voie ferrée, sont irremplaçables.

L'ouest lyonnais s'est considérablement développé et cela va continuer, augmentant sa population ainsi que les flux en matière de transports. Il est donc essentiel que les usagers venant de cette partie de notre agglomération ne soient pas pénalisés lorsqu'ils prennent le train. Si nous voulons qu'ils soient de plus en plus nombreux à le faire, des décisions s'imposent : les travaux de modernisation bien sûr mais aussi l'accessibilité aux gares et donc aux transports collectifs. Dans ce cas, il est impératif de mettre en place une politique ambitieuse en matière de parkings et de parcs-relais dans l'ouest lyonnais, en particulier au niveau de la gare de Limonest-Dardilly où il y a des possibilités importantes mais aussi dans les secteurs de Trévoux et de la plaine des Chères qui sont concernés au premier chef par des déplacements vers Lyon. Il est nécessaire de rattraper leur retard en la matière. Nos concitoyens seront d'autant plus incités à prendre le train qu'ils n'auront plus à tourner -si j'ose dire- dans les rues adjacentes à la recherche d'une place pour leur véhicule. La multimodalité doit être au cœur des initiatives du Grand Lyon dans le cadre de cette desserte et ne doit pas être réservée aux communes les plus proches de la ville centre.

Cette délibération appelle aussi une autre réflexion de notre part : avec ces travaux, la gare Saint Paul va connaître un regain de vitalité. Or, il est évident que les voyageurs qui descendent à Saint Paul ne travaillent pas tous dans ce quartier. Il est indispensable de penser la desserte de cette porte d'entrée dans la ville. Aujourd'hui, de multiples correspondances sont nécessaires pour rejoindre le lieu de travail. Demain, avec le dynamisme du quartier du Confluent, les flux vont encore augmenter et, avec eux, les problèmes de transports. Il nous appartient d'anticiper les ruptures de charges qui pourraient alors intervenir.

Mais, à court terme, dans l'attente d'une ligne forte, il nous paraît judicieux d'étudier un mode de transport propre et innovant qui mettrait en avant les atouts que sont les deux fleuves lyonnais, à savoir des navettes fluviales entre la gare Saint Paul et le quartier du Confluent. Il s'agirait, dans notre esprit, de navettes cadencées sur les horaires des TER et ne nécessitant pas de correspondances multiples. Cette perspective nous paraît importante, aussi bien pour le développement de la gare de Saint Paul que pour le développement du quartier du Confluent.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Synergie.

**Mme la vice-présidente VULLIEN** : Monsieur le président, mes chers collègues, bien sûr, beaucoup de choses viennent d'être dites, auxquelles j'adhère.

En tant que maire de Dardilly et déléguée au Sytral, j'ai travaillé personnellement sur ce dossier des lignes de l'ouest depuis 1995 et certains collègues depuis bien plus longtemps. C'est dire si nous nous réjouissons que cela puisse enfin arriver.

Nous y sommes mais cela doit nous interpeller -et d'autres collègues l'ont dit- sur cette nécessité d'adapter notre offre de transports urbains car, en 2011, le tram train arrivera de Sain Bel, en 2012, le shunt de Tassin sera aménagé et facilitera les trajets pour les voyageurs qui viennent de Brignais et enfin, en 2015 -c'est un petit peu tard mais c'est ainsi-, c'est la ligne Lozanne qui verra enfin ses voyageurs dans un tram train. Cela veut dire quoi ? On a beaucoup parlé de la gare Saint Paul et je suis d'accord avec ce que les collègues ont exposé mais il faut se souvenir que ces trois lignes contactent également la ligne D du métro à Gorges de Loup. Or, cette ligne est déjà saturée et, actuellement, pour ceux qui la prennent -mais, monsieur le président, vous pouvez demander à votre épouse, puisque je la croise sur cette ligne-, on doit laisser passer aux heures de pointe quelques fois deux à trois rames tellement c'est saturé. Donc nous avons pris la décision au Sytral d'aménager les voitures avec ce que l'on appelle les sièges à l'anglo-saxonne, c'est-à-dire dans l'autre sens. Vous pouvez, pour ceux qui prennent le métro, voir qu'actuellement une rame équipée est en service. Cela a l'air de bien fonctionner mais on ne gagne que 15 % de voyageurs. Or, on a déjà été rattrapé par le prix du pétrole et, bien sûr, par la crise actuelle.

Donc, monsieur le président, nous nous réjouissons mais nous intervenons de façon ferme pour que vraiment cet agrandissement de la ligne D soit pris en compte dès maintenant et que, dès le début du prochain mandat, on puisse avoir des rames qui circulent avec trois voitures et que les quais soient conformes parce que, pour ma part, j'attire l'attention sur le fait que l'on aura de sérieux problèmes. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, le groupe Socialiste et apparentés.

**M. CHABRIER** : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, mes chers collègues, dans quelques temps, l'arrivée en gare de Lyon Saint Paul d'un autorail Diesel rouge et crème fera partie des souvenirs. Certains de nos concitoyens s'en souviendront avec un peu de nostalgie, d'autres, en revanche, s'en féliciteront, en particulier les usagers des TER qui, à l'échéance 2012, vont bénéficier de nouveaux matériels roulants plus confortables et plus rapides. Ces mêmes usagers dont le nombre a augmenté de 30 % ces trois dernières années et dont la progression va immanquablement se poursuivre, ce qui justifie nos investissements dans nos projets REAL dont je rappelle qu'il associe douze partenaires, que sa portée géographique rayonne sur quatre départements, qu'il implique quatre cents communes et concerne près de trois millions d'habitants.

Si les raisons socio-économiques expliquent en grande partie la hausse de fréquentation des TER, elle est aussi la conséquence de notre action sur l'offre de transports afin de la rendre plus attractive. Je rappellerai que le Grand Lyon, en partenariat avec la SNCF, le Sytral, le Département et bien sûr la Région, a travaillé pour l'aménagement des gares et la création de parkings-relais de façon à permettre l'intermodalité, pour le jalonnement de ces gares grâce à une signalétique sur la voirie qui était quasiment réservée auparavant aux deux ou trois principales gares de l'agglomération, pour une tarification incitative avec, par exemple, les abonnements TER, TCL ou

la création de la carte OÙRA ou encore pour la création de la halte ferroviaire Jean Macé. Toutes ces actions illustrent notre volontarisme et ne sont donc pas sans effet sur les usages de nos concitoyens.

C'est une politique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et qui donc fait l'objet d'un grand consensus auprès des élus des différentes collectivités mais cette politique ambitieuse ne suffit pas à garantir un résultat suffisant en termes de développement durable. Si les habitants des zones périurbaines limitent l'usage de leurs voitures à l'accès aux gares-relais, on peut espérer moins de bouchons à l'entrée de l'agglomération mais le risque est que ce gain soit immédiatement annulé par l'arrivée de nouveaux automobilistes devenus depuis peu résidents dans l'une des nouvelles zones urbanisées.

Agir sur les transports ne sert à rien si cette action n'est pas coordonnée avec une politique d'urbanisation elle-même respectueuse du développement durable. Pour cela, il faut limiter l'étalement urbain et donc la croissance désordonnée des communes périphériques de notre agglomération. La directive territoriale a posé de grands principes en matière d'aménagement. Il faut donc maintenant les mettre en œuvre. Le développement urbain des zones rurales doit être strictement limité s'il n'y a pas de desserte ferroviaire à proximité.

Il reste donc à engager des actions significatives pour mettre en cohérence les différentes politiques publiques tant en matière de transports qu'en matière d'urbanisation et le groupe Socialiste prendra toute sa place dans cette action. Bien évidemment, nous voterons ce rapport. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Passi.

**M. le vice-président PASSI** : Merci, monsieur le président. Chers collègues, je voudrais à mon tour me féliciter de la forte implication du Grand Lyon dans le cadre de ce projet REAL. Cet engagement s'inscrit, d'une part, dans le développement d'une véritable agglomération multipolaire et, d'autre part, répond d'une façon intelligente à l'utilisation de la voiture individuelle et au développement des déplacements. C'est à l'évidence un dossier phare pour le développement de notre agglomération.

Je partage donc bien sûr l'ambition de ce rapport mais, en quelques mots, je souhaite profiter du débat pour rappeler à l'assemblée les incidences de cette implication pour la ville de Givors car, en 2002, lorsque nous avons négocié avec Réseau ferré de France (RFF), la ville de Givors n'appartenait pas encore au Grand Lyon.

Ce raccordement ferroviaire aérien va, chacun s'en doute, inévitablement impacter Givors en traversant la ville de part en part alors que cette commune est déjà fortement et lourdement marquée par les infrastructures de transports, qu'ils soient routiers et ferroviaires.

Je rappelle que, si le conseil municipal de Givors a approuvé ce projet en 2002, ce ne fut qu'après de longues négociations avec RFF et la direction régionale de l'Équipement. Il n'était évidemment pas question pour les élus givordins de permettre la réalisation d'une nouvelle infrastructure aérienne aussi lourde de nuisances sans obtenir des compensations en matière d'aménagements pour la population. À l'époque, en 2002, cinq débats publics avaient été organisés à travers la ville pour préparer la réunion du Conseil municipal qui, exceptionnellement, avait été ouverte au directeur régional de RFF et au directeur régional de l'Équipement. Chacun, pour sa structure respective, avait apporté les garanties environnementales qui devaient et qui doivent donc entourer ce projet.

Aujourd'hui, nous pensons qu'il faut donc considérer ce projet de développement de liaison périurbaine dans sa globalité, c'est-à-dire en incluant les contreparties environnementales pour Givors. Il y a quelques jours, le Conseil général a d'ailleurs accepté de rajouter, à ma demande, sur la même délibération le financement par Réseau ferré de France et l'État des contreparties acceptées en 2002 et liées aux nuisances qui vont être occasionnées. Je propose donc, car cela me semble opportun, de compléter cette délibération en rappelant les accords que nous avons signés et pris à Givors en 2002 avec Réseau ferré de France et l'État en matière de contreparties environnementales.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Passi. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

---

**N° 2008-0303 - déplacements et voirie** - Lyon 3° - Meyzieu - Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire sur l'opération n° 788 pour les révisions de prix du surcoût qualitatif de la ligne de tramway LEA suite à la convention de participation financière avec le Sytral - Direction générale - Direction des grands projets -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0303. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

**M. FORISSIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. FORISSIER** : Monsieur le président, chers collègues, à l'occasion de ce dossier, il s'agit, je crois, d'expliquer à nos collègues que cela concerne des travaux qui ne sont pas directement de la compétence du Sytral mais que le Sytral a réalisés, en quelque sorte, pour le compte de la Communauté urbaine. Il s'agit d'un surcoût qui n'est pas très élevé parce que, sur 13 M€, il y a 1 M€ de révision, ce qui correspond à une hausse de 7,6 %. En commission, nous avons donc donné un avis favorable.

Je crois que les habitants de nos communes traversées par LEA se réjouissent de la qualité de cette réalisation en même temps que de son impact positif. C'est vrai que, jusqu'en 1906, un tramway reliait Lyon à Meyzieu et en 2006, nous avons inauguré LEA ; il y a en quelque sorte un symbole de renouveau dans les transports.

Aujourd'hui, à l'occasion de ce rapport, je voudrais cependant vous faire part de quelques difficultés qui sont, à mon avis, facilement gérables. Il s'agit toujours des mêmes choses quand on termine des chantiers : il y a toujours l'histoire des bordures de trottoirs qui manquent, des choses qui ne sont pas terminées parce que l'on arrive à dire aujourd'hui dans nos collectivités que l'on fait plus facilement des très grands chantiers. La structure, l'ossature a été très bien faite mais aujourd'hui, compte tenu de la multiplicité des chantiers autour et des différentes collectivités qui sont intervenues, je crois qu'il est nécessaire de faire un petit



bilan de toutes ces petites opérations pour ne plus entendre dire : "Ils ne finissent jamais rien". Je crois qu'il faudrait trouver une porte d'entrée à la Communauté urbaine pour qu'il y ait quelqu'un qui gère un peu tout cela.

Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Vous savez, monsieur Forissier, vous êtes beaucoup plus entendu que vous ne le croyez. Je sais, par exemple, que lors d'une dernière réunion de la Communauté urbaine, vous aviez dit que le parking-relais -et vous aviez parfaitement raison- était sursaturé et qu'il y avait un certain nombre de voitures qui venaient du nord Isère pour prendre les transports en commun à Lyon et qui se garaient un peu partout dans la ville. C'est pour cela, par exemple, que j'envisage de créer juste à côté de la gare qui donne accès à LEA et à Leslys un grand parking de 5 000 places de manière à ce que votre commune ne soit plus traversée par une circulation de transit qui, j'en suis sûr, crée beaucoup de soucis aux habitants de Meyzieu. Donc nous essaierons de faire à la fois cette grande réalisation pour les satisfaire et après, "cerise sur le gâteau", nous nous occuperons des bordures de trottoirs.

Voilà, je mets le dossier aux voix...

**M. FORISSIER :** Je crois que l'on a encore quelques années voire quelques décennies pour le parking de 5 000 places.

**M. LE PRÉSIDENT :** Ce n'est pas sûr. Le pire n'est jamais sûr, monsieur Forissier.

Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

**N° 2008-0305 - déplacements et voirie** - Bron - Lyon - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc A 43 et aménagement de l'avenue Mermoz - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour l'opération n° 0806 - Convention de financement avec l'Etat et la Région - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Pili a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0305. Monsieur Pili, vous avez la parole.

**M. PILI,** rapporteur : Oui, monsieur le président. Sur ce projet d'aménagement du quartier Mermoz-Pinel, avis favorable de la commission sur la signature d'une convention tripartite aux côtés de la Région et de l'Etat et sur une autorisation de programme complémentaire.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

**Mme BARGOIN :** Merci, monsieur le président. Oui, monsieur le président, même si l'on peut regretter cette augmentation de la quote-part de notre collectivité, nous soutiendrons ce dossier qui permettra la démolition de l'autopont attendue maintenant depuis deux décennies par les habitants de toute cette partie est du huitième.

Je voudrais rappeler qu'à l'origine, cette autoroute arrivait en zone industrielle (Paris-Rhône, Lenzbourg, Solyvent) et que leur départ inéluctable dans les années 1980, bien que les élus du moment aient dû l'assumer, a libéré des espaces fonciers qui ont permis de recréer complètement un quartier résidentiel autour de cet axe, notamment aussi avec la construction, bien que laborieuse, de l'hôpital Jean Mermoz.

Donc, aujourd'hui, outre le fait que cette autoroute entre les deux quartiers Mermoz ait provoqué pour partie leur ghettoïsation, elle est devenue le dernier obstacle pour permettre que le huitième arrondissement, jusqu'au Bachut, retrouve autour d'une voie urbaine paysagée toutes les qualités résidentielles qui doivent être désormais les siennes. J'ai volontairement précisé "jusqu'au Bachut" car, lors de la commission, il apparaissait encore l'arrêt du réaménagement du boulevard Jean Mermoz au niveau d'Ambroise Paré. Ce serait une véritable erreur que de ne pas prolonger jusqu'au cœur du huitième (Maison de la danse, médiathèque) l'aménagement de cette voie Jean Mermoz.

Nous espérons que le phasage annoncé des travaux sera maintenu. Ceux-ci doivent être naturellement concomitants avec la restructuration de Mermoz nord et j'ai été très surprise du retrait de cette séance du dossier numéro 2008-0333 qui avait pour but d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage à l'Opac et le lancement des études nécessaires à la réalisation du projet de restructuration. Quelles en sont les raisons, monsieur le président ? Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai maintenant le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. BUFFET :** Monsieur le président, je propose de gagner du temps : notre intervention est retirée et je fais mienne l'intervention de madame Bargoin.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Deux minutes pour le groupe Socialiste

**Mme la vice-présidente GUILLEMOT :** Je voulais me féliciter de l'aboutissement de ce dossier et rappeler, pour ceux qui ne le savent pas, que cette décision a été prise dans le cadre du contrat de plan, sous la présidence d'Anne-Marie Comparini, où Jean-Jack Queyranne, vous-même, monsieur le président, Yvon Deschamps et moi-même étions montés au créneau pour que ce dossier soit pris en compte alors qu'il ne l'était pas. Cela s'était passé d'ailleurs dans le bureau de la présidente du Conseil régional, à l'époque.

Je voudrais dire que l'on va mettre fin aux nuisances du plus gros point noir de l'agglomération puisque l'autoroute A 43 (180 000 véhicules/jour) et le périphérique à Bron (159 000 véhicules/jour) génèrent des nuisances qui ne sont plus possibles pour ces quartiers de Lyon 8° Mermoz, des Essarts, Charmy et Parilly.

Je rappelle qu'il reste tout Parilly à faire puisque l'autoroute traverse Parilly et a créé une fracture urbaine et territoriale qu'il n'est plus possible de laisser aujourd'hui. Je voudrais bien sûr témoigner -mais je sais, monsieur le président, que vous y êtes très sensible- de notre souhait, à Bron, de voir aussi la restructuration des Galeries Lafayette puisque, là-aussi, je crois que le site va prendre une ampleur qu'il n'avait pas auparavant.

**M. LE PRÉSIDENT :** Il nous faut à la fois pousser vers l'ouest et vers l'est. On essaiera de mener les deux opérations en même temps.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PILI.

---

**N° 2008-0324 - proximité et environnement** - Convention triennale 2008-2010 entre la Communauté urbaine et le CBE Lyon sud portant sur le projet Agenda 21 vallée de la Chimie - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0324. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le vice-président CHARLES**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc une minute pour le groupe Mouvement démocrate.

**M. DESBOS** : Monsieur le président, mes chers collègues, l'objet de notre propos n'est évidemment pas de revenir sur les objectifs et actions mises en place par l'Agenda 21 de la vallée de la Chimie mais plutôt de souligner l'exemplarité du partenariat établi dans le cadre de cette démarche. Le nombre et la diversité des acteurs impliqués, les enjeux de développement du bassin avec un risque polarisant et une hétérogénéité d'activités économiques, des infrastructures qui renvoient à des échelles de décisions différentes, ce sont a priori autant de freins au lancement efficace d'une requalification des espaces publics et zones industrielles.

Le passage de relais au comité de bassin d'emploi Lyon sud pour l'animation de la mission témoigne du pragmatisme dont est capable une grande structure comme le Grand Lyon mais également du savoir-faire en matière de pilotage des politiques publiques qui a fait ses preuves en matière de développement économique.

A Lyon, nous avons su développer un outil de gouvernance locale qui nous permet de fédérer les acteurs tout en leur laissant leur part de responsabilité. On y retrouve donc un peu la signature du modèle lyonnais, une capacité à fédérer des compétences plurielles qui fait émerger un tissu d'acteurs responsables. Or, la gouvernance c'est ce qui permet de coordonner les piliers économique, social et environnemental du développement durable.

Gardons-nous d'être idéalistes et emphatiques sur les actions à mettre en place pour le développement durable. Le chemin est encore long. Compte tenu de l'étau financier dans lequel les collectivités se trouvent, il faudra être imaginatif quant au dispositif de financement et ambitieux sur l'expression de notre volonté politique.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARLES.

---

**N° 2008-0328 - proximité et environnement** - Amélioration de la sécurité par la maîtrise des risques technologiques dans la chaîne logistique des transports de marchandises dangereuses - Convention de participation avec l'Ineris - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Sangalli a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0328. Monsieur Sangalli, vous avez la parole.

**M. SANGALLI**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai deux minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. THIVILLIER** : Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, c'est une bonne chose.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. SANGALLI.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

### I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

**N° 2008-0307** - Présidence française de l'Union européenne - Organisation d'une conférence Europe Innova à Lyon dédiée à l'innovation et aux clusters (22 au 24 octobre 2008) - Direction générale - Direction des relations internationales -

**N° 2008-0313** - Subvention à l'association Lyonix - Convention de subvention annuelle - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0307 et 2008-0313. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la vice-président DOGNIN-SAUZE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, le rapport numéro 2008-0307 faisant l'objet de la note au rapporteur suivante : il convient de préciser, à la fin du 2° du DELIBERE : ", **soit un financement de la Communauté urbaine de 98 317,15 €**".

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE.

**N° 2008-0308** - Subvention pour le fonctionnement et l'organisation d'événements avec l'Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) - Réseau Afric Partners - Direction générale - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0308. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

**M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE.

## II - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

**N° 2008-0314** - Individualisation d'autorisation de programme - Acquisition et déplacement des locaux modulaires Flemming - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur du dossier numéro 2008-0314. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

**M. CORAZZOL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**N° 2008-0322** - Organisation de l'inspection santé sécurité - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service prévention-santé au travail -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0322. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le vice-président CRÉDOZ**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

## III - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

**N° 2008-0323** - Prolongement et exutoire de l'émissaire de la plaine de l'Est - Construction de l'ouvrage de rejet au Rhône - Demandes d'individualisation partielle d'autorisation de programme en dépenses et en recettes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-0326** - Fourniture d'eau potable par le syndicat intercommunal des eaux de Millery-Mornant - Prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau à la Communauté urbaine pour les abonnés du secteur de Saint Martin de Cornas sur la commune de Givors - Autorisation de signer une convention - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Joly comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0323 et 2008-0326. Monsieur Joly, vous avez la parole.

**M. JOLY**, rapporteur : Avis favorable de la commission avec une note au rapporteur pour le dossier numéro 2008-0323 : il convient de remplacer le paragraphe : "*Ces travaux sont susceptibles d'être aidés par l'agence de l'Eau, à hauteur de 1 800 000 €*" par le paragraphe suivant :

**"Le projet de travaux a été présenté à l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse qui est intéressée pour apporter son aide financière à la Communauté urbaine ; les objectifs du projet étant cohérents avec ceux du 9° programme de l'Agence. L'aide financière susceptible d'être accordée par l'agence de l'Eau, à hauteur de 1 800 000 €, viendra diminuer la charge nette de l'opération financée sur le budget de l'assainissement de la Communauté urbaine."**

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. JOLY.

**N° 2008-0325** - Saint Priest - Vénissieux - Entretien des espaces verts liés aux bassins de gestion des eaux pluviales de Parilly - Autorisation de signer une convention avec le département du Rhône - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-0327** - Impact des inondations sur l'industrie chimique de l'agglomération de Lyon - Convention d'étude avec l'Ineris pour l'établissement d'un guide local d'analyse des risques industriels et de la prévention des accidents du fait des inondations - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**N° 2008-0329** - Amélioration de la prévention et de la gestion des risques liés au transport routier des matières dangereuses le long de la D 342 - Convention avec l'université Lyon III CNRS UMR 500 et la société Sonovision-Itep - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Sangalli a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0325, 2008-0327 et 2008-0329. Monsieur Sangalli, vous avez la parole.

**M. SANGALLI**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. SANGALLI.

---

#### IV - COMMISSION URBANISME

---

**N° 2008-0331** - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Première phase - Convention de participation des constructeurs, relative à la parcelle cadastrée BH 40, située sur le quai Rambaud - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur Lévêque comme rapporteur du dossier numéro 2008-0331. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

**M. LÉVÊQUE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

**N° 2008-0333** - Lyon 8° - Restructuration du quartier Mermoz nord - Convention de maîtrise d'ouvrage unique confiée à l'Opac du Grand Lyon - Individualisation d'autorisation de programme partielle pour le financement des études nécessaires à la conception et à la réalisation des espaces publics de compétence communautaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier 2008-0333 est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

**N° 2008-0335** - Sainte Foy lès Lyon - ZAC Grand Vallon sud-est - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Assi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0335. Monsieur Assi, vous avez la parole.

**M. le vice-président ASSI**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ASSI.

**N° 2008-0336** - Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - ZAC Castellane et voiries primaires d'accompagnement - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Rousseau a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0336. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

**M. ROUSSEAU**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. ROUSSEAU.

**N° 2008-0337** - Feyzin - Lyon 7° - Rue de Surville - Aire d'accueil des gens du voyage - Subvention d'équipement complémentaire à la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**N° 2008-0339** - Aménagements fluviaux - Convention de partenariat avec Voies navigables de France (VNF) pour 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

**M. LE PRÉSIDENT** : En l'absence de monsieur David, je vous confirme que la commission a donné un avis favorable sur les dossiers 2008-0337 et 2008-0339.

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. DAVID absent.

**N° 2008-0340** - Villeurbanne - Quartier Jacques Monod - Première phase du projet de restructuration urbaine - Création d'une voirie de désenclavement - Etudes et maîtrise d'œuvre - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Thivillier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0340. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

**M. THIVILLIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce dernier rapport, monsieur le président.

**M. BUFFET** : Sur ce rapport, simplement une explication de vote : le groupe Ensemble pour le Grand Lyon s'abstient.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon s'étant abstenu.

Rapporteur : M. THIVILLIER.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien, merci beaucoup.

*(La séance est levée à 21 heures 03).*

---